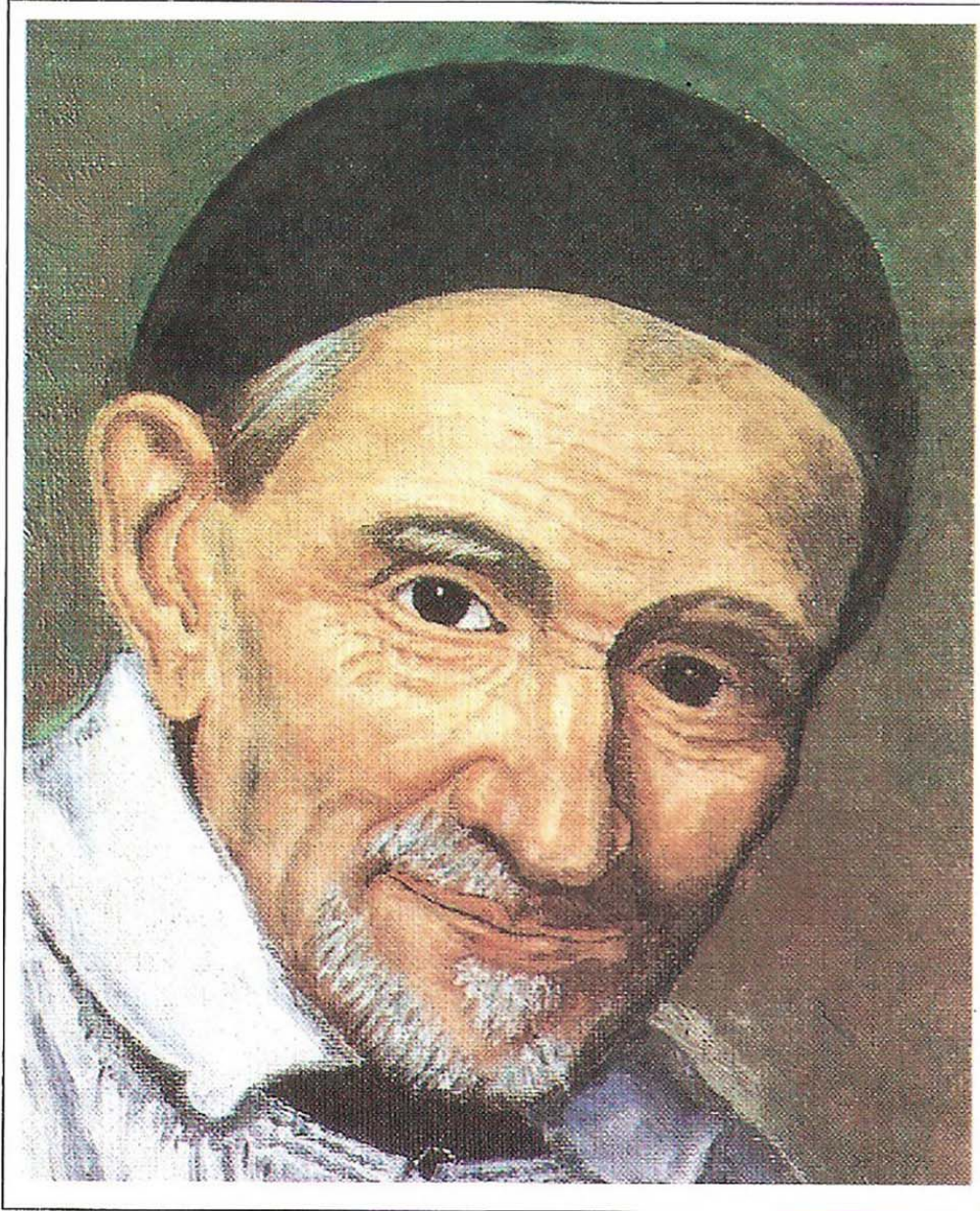


# VINCENTIANA

47<sup>e</sup> ANNÉE- N. 1

JANVIER-FÉVRIER 2003



## *Rencontre des Économistes Provinciaux*

Rome, du 4 au 9 novembre 2002

CONGRÉGATION DE LA MISSION  
CURIE GÉNÉRALE

*À tous les membres de la Congrégation de la Mission*

Très chers Confrères,

Que la grâce de Notre Seigneur soit toujours avec vous !

À l'exception de Jésus, aucun personnage dans les récits de la passion n'est autant mis en évidence que Pierre. Les évangélistes diffèrent en racontant les nombreux détails importants sur les derniers jours de Jésus (ce qu'il dit au cours de la Dernière Cène, qui était présent à sa crucifixion, quelles paroles il a prononcées sur la croix), mais les quatre évangiles sont d'accord sur la narration de Pierre reniant Jésus par trois fois. Nulle part ailleurs les quatre évangiles convergent autant. L'histoire des reniements de Pierre est extraordinairement vivante, pleine de détails colorés qui ont captivé l'imagination des premiers chrétiens et se sont fixés dans leurs mémoires. Pierre suivant timidement, de loin Jésus dans la cour du Grand Prêtre ; se chauffant à un feu allumé où une servante le reconnaît ; s'esquivant habilement pour échapper à ses questions harcelantes ; les témoins reconnaissant son accent galiléen ; rétrogradant trois fois par une dérobade, par un reniement, par une malédiction et un serment ; entendant chanter le coq et Jésus fixant son regard sur Pierre précisément au moment du troisième reniement ; se ressouvenant des paroles prophétiques de Jésus et pleurant amèrement.

Réfléchissant sur les reniements de Pierre, il est important de rappeler qu'ils ont un prélude et une séquence.

Observez les trois scènes du prélude. Dans la toute première scène, la plus paisible, Pierre professe publiquement sa foi en Jésus (Mc 8,29 ; Mt 16,16) ; mais maintenant, au commencement de la passion, il dénie même par un serment qu'il le connaît. Dans une seconde scène, au cours du dernier repas, Pierre affirme : « Même si tous succombent, du moins pas moi ! » (Mc 14,29), évoquant la prophétie de Jésus : « En vérité je te le dis, toi, aujourd'hui, cette nuit même, avant que le coq chante deux fois, tu m'auras renié trois fois » (Mc 14,30). Pierre affirme de plus belle : « Dussé-je mourir avec toi, non je ne te renierai pas » (Mc 14,31) ; mais ses paroles sont pure bravade. L'évangile de Marc se termine abruptement par la Dernière Cène sur cette vantardise irréaliste et la pièce se transforme en drame au Jardin des Oliviers, lieu de la troisième scène du prélude. Dans le jardin, Jésus dit à Pierre, Jacques et Jean : « Veillez et priez » (cf. Mc

14,34-38). Ils s'endorment. Alors, Jésus s'adresse personnellement à Pierre : « Simon, tu dors ? Tu n'as pas eu la force de veiller une heure ? Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation. L'esprit est ardent mais la chair est faible » (Mc 14, 37-38). Veillez ! Priez ! Dans le prélude, Pierre ne fait ni l'un, ni l'autre. Il ne se prépare pas à la grande épreuve qui va bientôt survenir.

La signification de tout ceci est très claire, spécialement dans l'évangile de Marc. Marc nous dit que le disciple qui est le premier nommé (1,16) et le dernier nommé (16,7), qui est le premier de ceux qui ont professé publiquement Jésus (8,29) et qui s'est vanté de vouloir suivre Jésus même jusqu'à la mort (14,31), s'est endormi, n'a pas prié, a fui au moment crucial, a juré même par serment qu'il ne connaissait point Jésus. Il n'était vraiment pas préparé à prendre la croix avec le Seigneur et à le suivre (8,34).

Bien sûr, la suite de l'histoire est beaucoup plus heureuse. Bien que Pierre soit lent à croire même après la résurrection (cf. Lc 24,11), Jésus lui apparaît (Lc 24,34) et le conduit à se repentir, pour qu'une fois converti, il puisse commencer à fortifier les autres (cf. Lc 22,32). Parallèlement à ses trois reniements, Pierre professe par trois fois son amour pour le Seigneur (Jn 21, 15-17). Il prend sa place comme chef des douze, évangéliste des circoncis (Ga 2,7), et pilier de l'Église de Jérusalem (Ga 2,9).

Y a-t-il un personnage de carême plus approprié que Pierre ? Le carême est le temps de renouveler notre profession de foi du baptême, pour recentrer nos vies sur le Seigneur, pour décider à nouveau de prendre notre croix et de suivre Jésus. Pour ce carême permettez-moi de vous offrir trois réflexions suscitées par le rôle de Pierre dans les récits de la Passion.

1. La première réflexion est très simple, et aussi très rude. Il n'est pas besoin d'être psychiatre pour comprendre les motivations de l'échec de Pierre. Il était manifestement inconscient de sa propre faiblesse ; il était plus prétentieux que humble. Contrairement à l'appel réitéré de Jésus, il n'a pas veillé, il n'a pas prié. La faiblesse de Pierre ressort avec plus d'acuité dans l'évangile de Marc si nous nous rappelons les paroles avec lesquelles Jésus, juste avant le début du récit de la passion, introduit la dernière parabole : « Soyez sur vos gardes, veillez, car vous ne savez pas quand sera le moment » (13,33). Ainsi, pendant ce carême, l'histoire de Pierre nous pose en réalité des questions directes : Reconnaissons-nous notre propre fragilité ? Nous tenons-nous humblement devant le Seigneur, conscients que nous « portons des trésors dans des vases d'argile » (2 Co 4,7) ? Sommes-nous en alerte, en état de veille ? Ouvrons-nous les yeux pour voir le Seigneur agonisant dans le jardin ? Reconnaissons-nous son angoisse dans les personnes sans domicile qui se blottissent sous les

porches d'entrée pour se protéger du froid ? Son regard souffrant se reflétant dans les yeux des enfants affamés ou des mères désespérées touche-t-il nos cœurs ? Prions-nous humblement et fermement comme Jésus nous le demande ? Ses mots interrogeant Pierre contiennent un des défis les plus fondamentaux dans le Nouveau Testament : « Tu n'as pas eu la force de veiller une heure ? Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation » (Mc 14,37). Prenons-nous au sérieux l'impératif urgent de la première des deux lettres du Nouveau Testament attribuées à Pierre, ou glissons-nous sur lui comme s'il était un langage démodé, imagé : « Soyez sobres, veillez. Votre adversaire le Diable, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui dévorer » (1P 5,8) ?

2. Fréquemment dans l'histoire de l'Église, les hagiographes ont hésité à mentionner les fautes des saints. Les évangélistes n'ont pas eu de tels scrupules. Ils parlaient avec une grande franchise de l'infidélité de Pierre. Cependant une subtile pédagogie d'espérance sous-tend le récit de cette histoire. La narration des reniements de Pierre n'a pas tout compte fait une portée négative. Au contraire, les écrivains du Nouveau Testament soulignent le rôle qu'il exerce d'une manière nouvelle et positive dans la vie de l'Église après la résurrection (Lc 24,34 ; Ac 1,15 ; 1,22 ; 2,14 ; 3,1 ; 4,8 ; 5,29 ; 8,32ss ; 10,9ss ; 1Co 15,5). L'histoire de Pierre est destinée à encourager les chrétiens qui souffraient la persécution au moment où les évangiles ont été écrits. Sa mort comme un martyr, autour de l'année 64 après JC, a été un témoignage clair que, ayant fauté au départ, il a ensuite pris sa croix avec courage et a suivi Jésus. Certainement pendant les temps difficiles, beaucoup de premiers chrétiens, comme Pierre, ont fait l'expérience de leur propre faiblesse et de leurs manques, comme nous le faisons. Mais, les évangélistes les ont assurés qu'il y a l'espérance : changement, croissance et conversion sont toujours possibles. La grande fragilité, les échecs graves et l'amour repentant peuvent-ils coexister dans la même personne ? L'histoire de Pierre dit *oui*.
3. En parlant de Pierre, les évangélistes nous offrent aussi une bonne dose de sobre réalisme chrétien sur ceux qui exercent l'autorité dans l'Église. L'histoire nous fournit des exemples innombrables de personnages exerçant l'autorité qui, comme Pierre, ont été infidèles. Donc, en lisant les reniements de Pierre dans les récits vivants de la passion, il est vraiment important pour nous qui exerçons l'autorité que nous reconnaissons humblement notre propre péché. Êtes-vous surpris quand vous remarquez des fautes évidentes dans ceux que le Seigneur a appelés en service d'autorité ? Le réalisme chrétien nous enseigne qu'il en a toujours été ainsi, pas seulement avec Pierre, pas seulement avec les autres apôtres qui

ont fui, mais aussi avec les papes, les évêques, les Visiteurs et les supérieurs locaux. Cela est vrai aussi avec les autres personnes qui exercent une autorité dans la société, comme les parents, les professeurs, les juges, les docteurs. L'Église est peuplée de saints et de pécheurs. En fait, il y a un mélange du saint et du pécheur en chacun de nous. Pêché et grâce luttent au plus profond du cœur de chaque chrétien, y compris de ceux qui exercent l'autorité. Les évangiles proclament, comme dans le cas de Pierre, que la grâce gagnera (même dans nos supérieurs !) – si, évidemment, nous sommes disposés à veiller et prier.

Ce sont mes pensées pour ce carême. Avec les paroles de la deuxième lettre attribuée à Pierre dans le Nouveau Testament, je demande au Seigneur crucifié et ressuscité de nous fortifier tous, en ces jours, afin que nous puissions sans cesse fixer nos yeux sur lui comme « une lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à poindre et que l'astre du matin se lève dans vos cœurs » (2P 1,19).

Votre frère en Saint Vincent,

Robert P. Maloney, C.M.  
Supérieur Général.

Rome, le 3 décembre 2002

*Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission*

Très chers confrères,

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec vous !

Je vous écris aujourd'hui pour vous remercier de votre support et de votre participation dans les nombreux derniers projets que notre Famille Vincentienne a entrepris, tout spécialement pour la Campagne contre la Faim dans laquelle nous nous sommes engagés ensemble et aussi pour le Mois Vincentien des Conseillers des Groupes de Laiques qui s'est déroulé en juillet dernier.

La campagne contre la Faim a provoqué une réponse remarquable. J'ai reçu des lettres décrivant un nombre considérable de projets créatifs qui ont démarré dans presque tous les pays où notre Famille est implantée ; programmes de petits déjeuners pour les enfants qui sans cela iraient, à l'école, sans manger; projets d'autopromotion centrés sur l'agriculture ; élevage d'animaux, pisciculture, forage de puits, construction de systèmes d'irrigation, achat d'outils, etc.

Je suis heureux de la participation massive à cette campagne, non seulement à cause du grand nombre de projets entrepris mais aussi à cause de l'ingéniosité avec laquelle les membres de notre Famille ont trouvé les moyens pour affronter le problème. Un certain nombre de groupes ont aussi récolté des sommes d'argent importantes pour aider financièrement des projets dans les pays les plus pauvres.

Le Mois Vincentien pour les Conseillers de nos groupes de laïques qui s'est tenu à Paris du 7 au 26 juillet, a été fortement apprécié. En plus des évaluations écrites faites à la fin de la session, j'ai reçu de nombreuses lettres de remerciements de la part des participants me partageant les échanges fraternels entre eux, la qualité des conférences et la chaleureuse hospitalité. Cent dix Conseillers y ont participé venant de 46 pays du monde entier. Les conférences, les homélies, la synthèse finale viennent d'être publiées dans le numéro double de *Vincentiana* 46 (N° 4-5 - juillet-octobre 2002). Je suis très reconnaissant à tous ceux qui se sont investis et ont tant travaillé pour organiser le mois, en particulier les Pères Benjamín Romo, Orlando Escobar, Roberto Lovera, Sr Margaret Barrett et Madame Marina Costa.

Pendant cette rencontre nous avons aussi présenté un nouveau document intitulé : « Rôle et tâches des Conseillers de la JMV » dont je vous joins la copie. Il est disponible en anglais, espagnol, portugais et français. Ce document, comme



vous pourrez y lire, est la réponse à une demande de nombreux Conseillers qui avaient participé à la Première Assemblée Générale JMV en août 2000. Une commission composée par Benjamín Romo, C.M., Jesús María Lusarreta, C.M., Pedro Castillo, C.M., Sr Pilar Ramo, FdIC et Mademoiselle Edurne Urdampilleta, a patiemment élaboré plusieurs ébauches, demandant, à chaque étape, l'avis des Directeurs nationaux JMV et des membres du Conseil International. Je vous recommande fortement ce document. Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir davantage de copies en écrivant à l'Editorial La Milagrosa dont l'adresse est indiquée dans le livre ou dans bon de commande joint.

Dernièrement, le 31 octobre et les 1 et 2 novembre, nous avons eu, ici à Rome, notre première rencontre du Conseil International de Coordination de l'Association de la Médaille Miraculeuse. Ses membres sont : P. Charles Shelby (Coordinateur International), Sr Marie-Yonide Midy (de Haïti, vivant à Paris), P. Janusz Zwolinski (de Pologne, vivant au Congo) et Mademoiselle Martha Tapia (du Mexique). Ces dernières années, l'Association, vous le savez, s'est essaimée rapidement dans de nombreux pays. Un site Web international va bientôt paraître et il publiera un bulletin d'informations trimestriel dans trois langues et une catéchèse mensuelle ayant pour objectif une re-lecture du message de la Médaille Miraculeuse pour notre temps.

Avec vous, je remercie le Seigneur des nombreuses grâces accordées à notre Famille Vincentienne et je lui demande de nous aider à être des serviteurs des pauvres généreux et inventifs. Je vous remercie aussi, vous Visiteurs, pour tout ce que vous faites comme animateurs de votre Province et au sein de notre Famille.

Votre frère en Saint Vincent,

A handwritten signature in black ink that reads "Robert P. Maloney, C.M." with a stylized flourish at the end.

Robert P. Maloney, C.M.  
Supérieur Général

Rome, le 20 décembre 2002

*Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission*

Très chers confrères,

Que la grâce de Notre Seigneur soit toujours avec vous !

Comme vous le savez, le mois dernier les Économistes Provinciaux ont participé à une réunion d'une semaine, ici à Rome. Pendant la semaine j'ai été à différentes reprises parmi eux et ai senti un climat de profonde fraternité. J'ai aussi entendu beaucoup de réactions positives sur les conférences et les débats. Pendant la réunion plusieurs suggestions concrètes ont émergé. J'en ai discuté avec l'Économiste Général et les membres du Conseil Général.

Je suis très heureux que nous ayons pu offrir cette expérience de formation permanente, et souhaite qu'elle porte beaucoup de fruits dans l'administration des biens de votre province ainsi bien que dans votre future planification. Je vous encourage à poursuivre à chercher d'autres programmes de formation permanente pour votre Économiste Provincial. Je vous engage vivement, pour l'avenir, à préparer aussi des économistes sur les deux niveaux provincial et local. À la lumière des évaluations positives de cette rencontre, je prévois que de semblables réunions de tous les Économistes Provinciaux pourraient avoir lieu une fois tous les six ans environ.

L'an dernier l'Économiste Général a envoyé un questionnaire à toutes les Économistes Provinciaux. Dans ce dernier il leur était demandé s'ils pensaient utile d'avoir des rencontres régionales d'Économistes Provinciaux dans l'intervalle des années séparant les rencontres internationales. La majorité écrasante des réponses estimait que de telles réunions seraient bénéfiques. Au cours de la rencontre du mois dernier, les Économistes ont réaffirmé cette proposition. Après en avoir discuté avec les membres du Conseil Général et l'Économiste Général, je suis d'accord sur cette proposition et veux vous demander de faciliter sa mise en œuvre. Les réunions à un niveau régional (équivalent aux régions couvertes par les cinq Conférences des Visiteurs) permettront aux Économistes de traiter les préoccupations économiques régionales et leurs questions d'une manière qui ne pourrait se faire dans une rencontre de tous les Économistes Provinciaux de la Congrégation.

À Rome, les Économistes se sont réunis en groupes régionaux et ont commencé à en explorer les possibilités concrètes, notamment où et comment de telles rencontres pourraient se tenir dans les prochaines années. Il a été convenu



qu'un des Économes Provinciaux de chaque région contactera le Président de chaque Conférence des Visiteurs pour vous exposer ce sujet. Pourriez-vous, s'il vous plait, dans votre Conférence de Visiteurs, aider à mettre en route la préparation d'une future réunion régionale de vos Économes Provinciaux, particulièrement en nommant un confrère ou une petite commission pour commencer à organiser une telle réunion (en coordination avec l'emploi du temps de l'Économe Général), en proposant des sujets qui pourraient y être traités et en vous assurant que votre propre Économe Provincial y participe.

Mon souhait est que ces efforts nous aideront à continuer à mieux administrer les biens qui nous sont confiés et qui sont le patrimoine des pauvres.

Votre frère en Saint Vincent,

A handwritten signature in black ink that reads "Robert P. Maloney, C.M." The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Robert P. Maloney, C.M.  
Supérieur Général.



## VINCENTIAN SOLIDARITY OFFICE

500 East Cheltenham Avenue  
Philadelphia, Pennsylvania 19144  
United States of America

215-843-9018 (Phone) • 215-843-9361 (Fax) • vsocm@prodigy.net (E-mail) • famvin.org/vso (Website)

L'Office de Solidarité Vincentienne (VSO) est un programme de la Curie Générale de la Congrégation de la Mission à Rome, Italie

Le 9 novembre, 2002

*Aux Visiteurs et Vice-Visiteurs de la Congrégation de la Mission*

Mes chers Confrères,

Que la Grâce de notre Seigneur soit toujours avec vous !

Le 20 octobre 2002, notre Supérieur Général, le Père Robert Maloney C.M., annonça à tous les membres de la Congrégation de la Mission la création de *l'Office de Solidarité Vincentienne (Vincentian Solidarity Office: VSO)* et me nomma en tant qu'administrateur. Dans sa lettre, le Père Maloney indiquait que je vous écrirais pour vous donner des informations détaillées sur le VSO ainsi qu'une copie des documents distribués lors de la rencontre des Économistes Provinciaux en rapport avec mon exposé sur le VSO.

Vous trouverez donc ci-joint les documents suivants :

- Mon exposé sur le VSO, présenté lors de la rencontre des Économistes Provinciaux le 8 novembre 2002 (en anglais, en français ou en espagnol) ;
- La brochure du VSO (en anglais) ;
- Le Formulaire de Projet VSO (en anglais).

Mon exposé sur le VSO, présenté lors de la rencontre des Économistes Provinciaux, vous donne tous les détails sur ce qu'est le VSO, pourquoi a-t-il été créé et comment celui-ci fonctionne. La brochure est un résumé des principaux points énoncés dans mon exposé. Le *Formulaire de Projet VSO* est joint à l'attention des Provinces ou Vice-Provinces souhaitant faire appel à l'assistance du VSO pour un projet. Merci de remplir le formulaire, de le signer et de me le renvoyer après le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Si vous avez besoin d'aide pour le remplir, n'hésitez pas à me contacter.

Pour toutes questions concernant le VSO, n'hésitez pas à me contacter. En attendant d'avoir le plaisir de travailler avec vous pour le bien de la Mission, recevez, mes très chers Confrères, l'expression de mes plus sincères salutations fraternelles en St Vincent,

Fr. Peter A. Campbell, C.M.  
Administrateur du VSO

P.S.: Les supérieurs locaux des missions internationales sous la juridiction du Supérieur Général et de son Conseil doivent remplir le formulaire et l'envoyer au Père Elmer Bauer, C.M., à la Curie Générale.

## **DOSSIER**

### **Rencontre des Économistes Provinciaux Rome du 4 au 9 novembre 2002**

#### **Présentation**

À la demande du Supérieur Général, une assemblée de tous les Économistes Provinciaux de la Congrégation a été convoquée et a eu lieu à Rome du 4 au 9 Novembre 2002. C'était la deuxième assemblée de ce genre. La première avait eu lieu à Paris en 1995. Comme 75% des économistes actuels avaient été nommés après cette première assemblée, il était temps, semblait-t-il, de répéter l'expérience.

Cette assemblée avait plusieurs objectifs. C'était une occasion pour les économistes de manifester leur mutuel soutien à leur fonction importante pour la communauté. C'était également une opportunité de formation continue dans leur rôle d'administrateurs des biens de la communauté. Enfin, c'était pour moi, en tant que Trésorier Général, une occasion de rencontrer tous les économistes et de pouvoir discuter avec eux de toutes les questions ou problèmes qu'ils pouvaient avoir.

La session avait été organisée par une Commission Préparatoire composée de : P. Teodoro Barquin (Facilitateur), P. Stefano Anguili (Économiste Provincial, Naples), P. José Luiz Fernandez (Économiste Provincial, Pérou), Fr. Bernard Meade (Économiste Provincial, Irlande) et P. Elmer Bauer III (Économiste Général). Cette Commission avait sélectionné les thèmes des discussions ainsi que les méthodes à suivre, conformément aux informations fournies au préalable par les économistes provinciaux.

De nombreux sujets avaient été envisagés : du rôle, de la fonction et des rapports de l'économiste provincial, aux aspects plus techniques de l'administration des biens de la province. Une liste complète de ces thèmes figure dans le programme de l'assemblée ci-joint. Ces sujets ont été proposés de différentes façons : par des conférences, des groupes de travail, des échanges de groupes restreints et des sessions plénières. Compte tenu du format de ce document et du caractère technique de certaines présentations, il n'est pas possible de publier toutes les conférences. Je tiens, toutefois, à remercier tous les conférenciers et les économistes invités qui ont partagé leur expérience et contribué ainsi à enrichir l'assemblée.

Au moment de faire le bilan de l'assemblée, tous les économistes provinciaux ont émis un avis très positif. Malgré la grande diversité des

expériences et connaissances des économes à leur arrivée, je crois que chacun d'eux est reparti avec quelque chose en plus susceptible d'enrichir son activité au service de sa province.

Naturellement ce document intéressera tout particulièrement les économes provinciaux, les économes locaux, les membres des Conseils Provinciaux pour les Affaires Économiques, ainsi que les autres confrères qui travaillent directement à l'administration des biens de la communauté. Toutefois, il devrait pouvoir intéresser également une audience plus large. Les Constitutions de la Congrégation de la Mission disent clairement : « Tous les biens sont communs, les membres sont coresponsables, conformément au Droit, dans l'acquisition, l'administration et l'utilisation des biens temporels de la maison et de la province auxquelles ils appartiennent ; toutes proportions gardées, le principe vaut aussi pour les biens de la Congrégation dans son ensemble. » (C.149). Chacun de nous, en tant que membre de la Congrégation partage la responsabilité de l'administration de ses biens. L'importance d'une telle responsabilité est encore plus forte si l'on tient compte du fait que nous administrons ces biens non pas en tant que propriétaires, mais en tant que gestionnaires du patrimoine des pauvres. C'est cette réalité qui a poussé la rédaction et le Comité de Rédaction de la revue *Vincentiana* à rassembler ces conférences de l'Assemblée des Économes Provinciaux dans ce document que j'ai le plaisir de vous présenter pour votre enrichissement.

La chronique de P. Hugh O'Donnell donne une bonne idée du programme de l'assemblée et des thèmes abordés. Il met en évidence certains éléments du programme qu'il trouve particulièrement importants et intéressants.

La conférence du Supérieur Général, P. Robert P.Maloney, est à la fois un encouragement et un défi pour tous ceux qui sont impliqués dans l'administration des biens de la communauté et, en particulier, l'économe provincial. D'une réflexion sur saint Vincent et l'administration, il a dégagé quatre convictions fondamentales qui ont guidé l'administration de saint Vincent et qui représentent pour nous, aujourd'hui un vrai défi. Son examen de nos Constitutions et Statuts souligne neuf principes que nous devrions observer dans notre administration des biens. En conclusion il nous donne des conseils pratiques pour nous encourager à être de bons gestionnaires.

Dans sa conférence : « La spiritualité et le sens de la mission de l'Économe Provincial », le P. Philippe Lamblin évoque un certain nombre de personnages (Joseph, Thomas, Marthe et Marie, Saint Vincent) qui nous aident à découvrir la spiritualité sous-jacente et l'attitude nécessaire du service de l'économe. Il prend également en considération quatre vertus (tempérance, justice, prudence et courage) importantes pour quiconque a la charge de gestionnaire.

L'exposé de P. Jaime Vergara sur les relations entre le Économe Provincial et le Visiteur et son Conseil, examine les Constitutions et Statuts susceptibles de découvrir la nature de ces relations. Il souligne ensuite un certain nombre d'éléments pratiques pouvant servir de base à de bonnes relations de travail : dialogue, confiance et support, discernement mutuel, transparence, saines relations avec les conseillers professionnels, non-interférence, efficacité et fidélité.

Le P. Marceliano Oabel nous fait part de son expérience en tant que Économe Provincial de la Province des Philippines et de son programme pour inciter les économes locaux à aborder le sujet suivant : « Les relations entre le Économe Provincial et les Économes Locaux, formation des Économes Locaux ». Il conclut que ces relations doivent être caractérisées par l'écoute, le témoignage et la sollicitude.

La conférence de Frère Peter Campbell nous présente l'Office de Solidarité Vincentienne (VSO). Ce nouvel office de la Congrégation se propose d'assister les provinces et missions les plus pauvres de la Congrégation en recherchant des fonds pour leurs besoins et services auprès des pauvres. La présentation de Frère Campbell donne un aperçu du fonctionnement de ce nouveau et séduisant service.

Je souhaite que vous trouviez ces conférences aussi suggestives et utiles qu'elles ont été pour nous lors de l'Assemblée des Économes Provinciaux.

*Elmer Bauer, C.M.  
Économe Général*

(Traduction: FRANÇOISE AZEMAR TURCO – AIC Italie)

## Rencontre des Économistes Provinciaux

Rome, du 4 au 9 novembre 2002

### Participants

#### 1. Économistes

NOM	Prénoms	Province
1. ADAMEC	Juraj	Slovaquie
2. ANGIULI	Stefano	Naples
3. ATALLAH	Naoum	Orient
4. BAUER III	Elmer	Économiste Général
5. CORBA	Gonzalo	Colombie
6. CIUOLI	Gilberto	Rome
7. DÍAZ A.	Gerardo	Chili
8. BERHE	Berhane	Érythrée
9. BIANCHI	Miguel Á.	Argentine
10. DEVEUX	Prosper	Belgique
11. FERNÁNDEZ	José L.	Pérou
12. GIRÁLDEZ	José	Salamanque
13. GROZIO	Stephen	USA-Est
14. HEINEN	Miles	USA-Sud
15. HESS	Joseph	USA-Midwest
16. JANSSEN	Piet	Éthiopie
17. KUNAY	Viktor	Hongrie
18. KUO	Francis	Chine
19. LAMBLIN	Philippe	Paris
20. ŁOJEK	Edward	S. Cyrille et Méthode
21. LÓPEZ R.	Alfredo	Mexique
22. LOVERA	Roberto	Turín
23. MAGNOUX	Hervé	Madagascar
24. MATA	Oscar	Costa Rica
25. MBATA	Cyril	Nigeria
26. MEADE	Bernard	Irlande
27. MORO	Justo	Cuba
28. MOUES	Leo	Hollande
29. MROWKA	Chester	USA-New England
30. MUCABEL	Fernando A.	Mozambique
31. NOVAK	Pavle	Slovénie
32. OABEL	Marceliano	Philippines
33. OSENDORF	James	USA-West
34. PALMA	Alfredo	Venezuela
35. PAMPLIEGA	Julio	Madrid
36. PEREIRA	Flavio	Amérique Centrale
37. PERUGACHI	Segundo	Équateur
38. PURACKAL	Varghese	Inde-Sud

39. ROBSON	Philip	Australie
40. ROELOFS	Lino	Fortaleza
41. SAINT-SEVIN	Éric	Toulouse
42. SCHINDLER	Eugen	Autriche
43. SOTEM	Joélson César	Curitiba
44. SUPARNO	Thomas	Indonésie
45. TEXEIRA DE SOUSA	Agostinho	Portugal
46. THOTTAMKARA	Joseph	Inde-Nord
47. TUNDU E MPONGO	Félicien	Congo
48. VERGARA	Jaime	Puerto Rico
49. WAŁASZEK	Krzysztof	Pologne

## 2. Autres participants

50. BARQUÍN	Teodoro	Facilitateur
51. BUDZYNA	Adam	Services divers
52. CAMPBELL	Peter	Conférencier
53. CUMMINS	Joseph	Traducteur
54. CURRAN	Eugene	Traducteur
55. DEL CASTILLO	Fernando	Traducteur
56. GARCÍA	Bernard	Traducteur
57. GROETELAARS	Victor	Conférencier
58. ŁUCYSZYN	Józef	Traducteur
59. MIDY	Marie-Yonide, HC	Traductrice
60. O'DONNELL	Hugh	Chroniqueur
61. RAVOUX	Éric	Traducteur



**Rencontre des Économistes Provinciaux**  
Rome, du 4 au 9 novembre 2002

*Programme*

**Lundi 4 novembre**

- 6.45 Laudes et oraison, en groupes linguistiques  
Espagnol : Justo Moro  
Anglais : Berhe Berhane  
Français : Felicien Tundu
- 7.30 Eucharistie en commun (Robert P. Maloney)
- 8.15 Petit Déjeuner
- 9.00 Bienvenue et Orientations (Teodoro Barquín)
- 9.30 **Présentation par le Supérieur Général** (Robert P. Maloney)
- 10.00 Discussion en grand groupe
- 11.00 Pause
- 11.30 **Ministère de l'Économiste Général** (Elmer Bauer III)
- 12.00 Discussion en grand groupe
- 13.00 Repas
- 15.30 **Spiritualité et sens de la mission de l'Économiste Provincial**  
(Philippe Lamblin)
- 16.00 Discussion en petits groupes
- 17.30 Pause
- 18.00 Discussion en grand groupe
- 19.45 Dîner

**Mardi 5 novembre**

- 6.45 Laudes et Oraison en groupes linguistiques  
Espagnol : Oscar Mata  
Anglais : Joseph Thottamkara  
Français : Éric Saint-Sevin
- 7.30 Eucharistie en commun (Gonzalo Corba)
- 8.15 Petit déjeuner
- 9.00 **Principes de base des Investissements** (Joseph Hess)
- 9.30 Discussion en petits groupes
- 11.00 Pause
- 11.30 Discussion en grand groupe
- 13.00 Repas
- 15.30 **Panel et échanges : D'autres types d'investissements**  
(Flavio Pereira, Julio Pampliega, Varghese Purackal)
- 17.30 Pause
- 18.00 **Panel et échanges - Conseil pour les Affaires Économiques**  
(Cyril Mbata, Bernard Meade, Stefano Angiuli)

19.45 Dîner

### **Mercredi 6 novembre**

6.45 Laudes et Oraison en groupes linguistiques

Espagnol : José Santiago Giráldez

Anglais : James Osendorf

Français : Hervé Magnoux

7.30 Eucharistie en commun (Thomas Suparno)

8.15 Petit déjeuner

9.00 **Conservation des comptes-rendus - Comptabilité et responsabilité**

(José Luis Fernández)

11.00 Pause

11.30 **Poursuite du thème**

13.00 Repas

15.30 **Rapport provincial à la Curie Générale** (Bernard Meade)

16.00 Travail sur le rapport provincial avec les coordinateurs dans les groupes linguistiques

ordinateurs:           Anglais - Fr. Bernard Meade

                              Espagnol - Fr. José Luis Fernández

                              Français - Fr. Philippe Lamblin

17:30 Pause

18.00 Poursuite des travaux avec les coordinateurs en groupes linguistiques.

19.45 Dîner

### **Jeudi 7 novembre**

6.45 Laudes et Oraison en groupes linguistiques

Espagnol : Joélson César Sotem

Anglais : Piet Janssen

Français : Naoum Atallah

7.30 Eucharistie en commun (Fernando Abel Mucavel)

8.15 Petit déjeuner

9.00 **Prise en Charge de la Santé, Sécurité Sociale et Problèmes des Retraites**

(Victor Groetelaars)

9.30 Discussion en petits groupes

10.30 Discussion en grand groupe

10.45 Pause

11.15 **Relations entre l'Économe Provincial, le Visiteur et son Conseil**

(Jaime Vergara)

11.45 Discussion en petits groupes

12.45 Discussion en grand groupe

13.00 Repas

Après-midi Libre

19.45 Dîner

### **Vendredi 8 novembre**

- 6.45 Laudes et Oraison en groupes linguistiques  
Espagnol : Alfredo López Rivera  
Anglais : Miles Heinen  
Français : Prosper Deveaux
- 7.30 Eucharistie en commun (Leo Moues)
- 8.15 Petit déjeuner
- 9.00 **Demandes d'Aides - Collectes de fonds** (Allen Sherry, FMS)
- 9.30 Discussion en grand groupe
- 11.00 Pause
- 11.30 **Office de Solidarité Vincentienne** (Peter Campbell)
- 12.00 Discussion en grand groupe
- 13.00 Repas
- 15.30 **Compte-rendu des Provinces par l'Économe Général** (Elmer Bauer III)
- 16.30 Rencontre par groupes de Conférence
- 17.30 Pause
- 19.45 Dîner

### **Samedi 9 novembre**

- 7.00 Laudes et Oraison en groupes linguistiques  
Espagnol : Gerardo Díaz Agurto  
Anglais : Philip Robson  
Français : Philippe Lamblin
- 7.30 Eucharistie en commun (Stephen Grozio)
- 8.15 Petit déjeuner
- 9.00 **Relations entre l'Économe Provincial et les Économistes locaux. Formation des Économistes locaux** (Marceliano Oabel)
- 9.30 Discussion en petits groupes
- 11.00 Pause
- 11.30 Discussion en grand groupe
- 13.00 Repas
- 15.30 **Panel et échanges : Conservation et Aliénation du Patrimoine**  
(Philip Robson, Roberto Lovera)
- 17.30 Pause
- 18.00 **Évaluations et conclusions sommaires** (Teodoro Barquín)
- 19.45 Fin - Dîner

**Deuxième Rencontre des Économistes Provinciaux de la CM**  
Casa Maria Immacolata – Rome, 4-9 novembre 2002

*Chronique*

*Par Hugh O'Donnell, C.M.*  
*Province de Chine*

**Fondements de bases**

Le premier jour fut évidemment consacré à poser les bases, étendues et solides, du travail devant être accompli les jours à venir. Durant l'Eucharistie de ce jour, l'évangile de Luc nous mit au défi, défi évangélique, d'inviter à notre table les plus pauvres parmi les pauvres, allant ainsi symboliquement au cœur de notre sujet. Le Père Robert Maloney présenta quatre convictions fondamentales de saint Vincent ainsi que neuf principes pour une administration responsable selon nos Constitutions et Statuts. Il ajouta quelques commentaires sur des sujets délicats, mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'accepter la responsabilité personnelle des oublis et des décisions incombant au poste d'économiste provincial. Les confrères sont partis convaincus de l'importance de notre tradition, solide et riche, dans leur travail d'administration du patrimoine des pauvres. Ensuite, le Père Elmer Bauer exposa aux confrères les grandes lignes de ses responsabilités en tant qu'Économiste Général. Son exposé sur les Missions Internationales fut particulièrement détaillé et instructif. Il y ajouta cinq suggestions pratiques, touchant la réalité des situations dans les provinces.

Dans l'après-midi, l'exposé du Père Philippe Lamblin insista sur la spiritualité, partie intégrante du travail de l'économiste provincial. Il utilisa l'image de Marthe et Marie pour mettre en valeur les pôles dynamiques des défis de l'économiste. Il nous montra ensuite à quel point pouvaient être concrètes les questions que saint Vincent posait à Mathurin Gentil, premier économiste de St Lazare.

**Investissements – Conseil pour les Affaires Économiques**

L'exposé du Frère Joseph Hess le matin et les témoignages de l'après-midi, basés sur l'expérience et les performances des quatre provinces représentées, furent clairs et stimulants. Les groupes de travaux et la session générale révélèrent de grandes différences parmi les provinces. Certaines provinces investissent sur les marchés boursiers, ont des structures et des procédures bien développées et peuvent compter sur les conseils d'experts. Un certain nombre de provinces ont adopté un mode alternatif d'investissement, principalement en immeubles et en location de propriétés. Par contre, certaines provinces ne sont qu'en mesure de répondre aux dépenses courantes et dépendent

parfois des aides de la Curie, d'autres provinces, d'organismes de financement ou de bienfaiteurs. Ces dernières furent encouragées, poussées, à commencer à mettre un peu de côté pour les besoins à venir, même si la somme reste modique. Ces mêmes provinces s'enquirent sur les possibilités de se grouper pour investir à travers la Curie. À cela, le Père Bauer répondit que cette possibilité existait déjà.

Dans l'après-midi, les exposés des Pères Cyril Mbata, Stefano Anguili et Bernard Meade sur le rôle, le fonctionnement et l'importance vitale du Conseil pour les Affaires Économiques pour les provinces reçurent un large écho. La portée des responsabilités du Conseil et son mode opérationnel semblèrent tout particulièrement utiles.

Le Frère Hess conclut son exposé du matin en soulignant l'importance de diversifier les investissements. Les interventions de la journée révélèrent la grande diversité des provinces.

### **Comptabilité – Rapports**

Le sujet du matin, présenté par le Père José Luis Fernandez, était « la Conservation des comptes-rendus, comptabilité et responsabilité ». Chaque confrère reçut une brochure résumant l'exposé et pouvant être utilisé plus tard comme manuel et guide. Le contenu de l'exposé était minutieux et professionnel.

Dans l'après-midi le Père Meade commenta le rapport provincial à la Curie Générale, intervention suivie d'un temps de discussion par groupe linguistique. Le rapport contient un plan comptable considéré comme réaliste et approprié à la situation des provinces. Une discussion tout entière fut consacrée aux programmes informatiques de tenue de compte, de comptabilité et de rapport, ainsi qu'à la manière de les présenter et de les utiliser efficacement. Certains confrères utilisent des programmes leur permettant d'établir des rapports très proches du rapport annuel à la Curie Générale. L'expérience partagée par chacun des participants fut très bénéfique.

### **Prise en charge de la santé/problèmes des retraites – Relations avec le Visiteur**

Le programme de la journée fut modifié de façon à ce que les deux présentations soient exposées le matin afin de libérer l'après-midi pour visiter Rome. Le Père Victor Groetelaars présenta l'expérience de la Province de Hollande sur « la Prise en charge de la Santé, la Sécurité Sociale et les Problèmes des Retraites ». La Hollande dispose d'une excellente couverture sociale et médicale, par l'intermédiaire du service public, à condition d'en supporter les charges. La Province de Hollande a une histoire missionnaire caractéristique et

prend en charge les missionnaires revenant de mission au même titre que les confrères vivant dans le pays. En collaboration avec les Filles de la Charité, les confrères de Hollande ont aménagé leur ancien séminaire en maison médicalisée pour les confrères et consœurs âgés ou malades. Cet établissement leur permet également de procurer des soins temporaires jusqu'à 600 jours. Ils prirent conscience très tôt des problèmes qu'allait causer le vieillissement de leur population et se donnèrent les moyens d'y répondre. Ce travail d'attention aux âgés et aux missionnaires rentrant fut mené de manière créative et progressive et est un exemple pour les autres. La discussion en petit groupe qui suivit révéla les différences existantes entre jeunes et anciennes provinces. Ce qui ressortit des comptes-rendus est la réticence des confrères à prendre leur retraite et à intégrer les maisons de retraites ou médicalisées mises à leur disposition par les provinces.

En fin de matinée le Père Jaime Vergara présenta un exposé sur les relations entre l'Économe Provincial, le Visiteur et son Conseil. Il y fut clairement établi que l'Économe Provincial a son rôle propre et n'est pas un simple vicaire. Il est responsable de la gestion des biens de la Province, tout en sachant que le Visiteur est l'ultime responsable du bien-être de la Province et des décisions qui la gouvernent. La communication est essentielle, tout comme la confiance mutuelle. Lors des discussions qui suivirent, il ressortit une attente générale pour un *Guide Pratique de l'Économe Provincial*, tout en admettant de manière consensuelle que le travail et l'expérience des autres communautés pouvaient d'ores et déjà être utilisés. Une des attentes serait que l'Économe Provincial fasse partie du conseil ou s'il n'en fait pas partie, qu'il soit consulté pour toute décision importante. De manière générale, aucune difficulté majeure entre l'Économe et le Visiteur ne fut exprimée dans les évaluations.

### **Demande d'Aides – l'Office de Solidarité Vincentienne (VSO)**

Le Frère Allen Sherry FMS, directeur du Bureau International de Solidarité des Frères Maristes à travers le monde, fut invité, en tant qu'intervenant extérieur, à nous parler des « Demandes d'Aides – Collectes de Fonds ». Son analyse et sa disposition fraternelle à partager son expérience ainsi que des suggestions pratiques reçurent un large écho de la part de tous. Il insista particulièrement sur deux points : premièrement, être réaliste, reconnaître et accepter les procédures, les directives et les singularités de chaque donneur, parce qu'ils ont l'argent dont nous avons besoin ; deuxièmement, être conscient de l'importance capitale de la communication, de la relation personnelle et du contact permanent avec le donneur concernant les progrès et l'état du projet.

En parallèle avec l'exposé du Frère Sherry, le Frère Peter Campbell, récemment nommé administrateur de l'Office de Solidarité Vincentienne par le Père Maloney, présenta les raisons pour lesquelles est créé le VSO et en expliqua

les procédures et les directives. Il disposera également de son propre site internet. Son but est d'aider les provinces les plus pauvres à obtenir des fonds de la part d'organismes internationaux pour des projets spécifiques. Dans ce sens, le Frère Peter identifia des critères opérationnels pour soumettre des projets. L'anglais est la langue utilisée pour soumettre un projet et pour toutes communications ultérieures. L'intérêt que suscita cet Office chez les économes indique bien qu'il y en avait grand besoin et qu'il vient à point nommé.

Dans l'après-midi, le Père Bauer expliqua comment devait être compris le rapport qu'il envoie à chaque province ainsi que quelques clefs de lecture : un total positif sur le rapport indique ce que doit la province, un total négatif indique la somme dont le compte de la province est crédité.

### **Économes Locaux – le Patrimoine de la Province**

La présentation du Père Oabel, « Relations entre l'Économe Provincial et les Économes Locaux et la Formation des Économes Locaux », fut claire, concise, approfondie et superbement imagée grâce à PowerPoint. Il dit que les économes provinciaux et locaux partagent une même vision de l'engagement, à savoir, l'engagement de la Province à la libération intégrale des pauvres, qui guide leur manière de gérer les biens de « leurs maîtres ». La formation des économes locaux est assurée de manière régulière et est complétée de stages dans des écoles de comptabilité. Cette initiative fut très valorisante pour la province et constitue un exemple pour les autres. D'un point de vue relationnel, le Père Oabel insista sur les valeurs *d'écoute, de témoignage et d'assistance*. Dans les petits groupes, les confrères firent mention de difficultés dans deux domaines particuliers : recevoir des maisons leurs surplus pécuniaires ainsi que les rapports dans les temps. Ce qui aide les économes provinciaux dans certaines provinces est la régularité des communications avec les économes locaux ainsi que la cohérence des schémas. Généralement, là où les communications entre l'économe provincial et les économes locaux sont régulières, les progrès sont significatifs.

Dans l'après-midi, les Pères Philip Robson et Roberto Lovera parlèrent de la conservation et de l'aliénation du patrimoine. Chacun d'eux parla du développement et des soins apportés au patrimoine de leurs provinces respectives. Il est apparu clairement que l'histoire particulière, le déclin des vocations et le changement des situations comptables ont rendu importante, sinon urgente, la question du patrimoine et l'attention à lui apporter. Quelques éléments clefs furent mentionnés : la formation, un comité comprenant des professionnels, le soin des documents essentiels, un plan stratégique et la rénovation des immeubles pour assurer des revenus. Depuis quelques années, l'attention au patrimoine, son importance pour les missions à venir des provinces et de la Congrégation, ont été au centre des préoccupations de la communauté. L'exposé



de cet après-midi en accrût encore l'importance. Les discussions qui suivirent furent vives et des plus intéressantes. Fut particulièrement soulevée la question du patrimoine historique de la Congrégation, comme les lettres de St Vincent et autres documents inestimables, souvent négligés, vendus ou perdus. Dans ce sens, fut pointé du doigt le fait que les Archives de Paris devraient être de la responsabilité de toute la Congrégation.

La dernière session fut consacrée à l'évaluation et aux recommandations, ainsi qu'aux remerciements de tous les participants et organisateurs qui firent le succès de cette rencontre.

(Traduction : ERIC RAVOUX, C.M.)

## **Économistes provinciaux**

*par Robert P. Maloney, C.M.  
Supérieur Général  
4.XI.2002*

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour le service que vous rendez à la Congrégation de la Mission en tant qu'Économistes Provinciaux. Je vous suis très reconnaissant d'avoir accepté cette charge et d'y travailler dur. C'est une charge difficile et je dis cela pour trois raisons principales :

- 1) Votre travail revêt de multiples facettes. Vous devez être à la fois, comptables, administrateurs, conseillers, investisseurs, représentants légaux, avocats et agents d'assurance.
- 2) Bien que vous remplissiez cette tâche de façon remarquable, peu d'entre vous ont une réelle formation dans ce domaine. Peu ont eu l'occasion de suivre des cours de comptabilité et encore moins d'avoir des diplômes en économie. La plupart d'entre vous ont appris ce qu'est le métier d'Économiste Provincial en acceptant cette charge, dans un esprit d'obéissance, et en tâchant, sur le tas, d'en apprendre les rudiments.
- 3) Il est beaucoup plus complexe d'être Économiste Provincial aujourd'hui que cela ne l'était dans le passé. Le monde s'est informatisé, rendant les transactions financières beaucoup plus rapides, surtout dans le domaine des investissements. Notre société est devenue une société plus litigieuse, impliquant des montagnes de lois et de procédures bureaucratiques allant parfois jusqu'à frustrer même les hommes les plus généreux.

Aussi, et cela le plus sincèrement, je vous dis merci pour avoir accepté cette charge difficile.

### **I- Saint Vincent et l'administration**

Permettez-moi de vous dire quelques mots aujourd'hui sur saint Vincent et l'administration. Vous connaissez déjà ce que je vais vous dire, mais faire mémoire et méditer nos racines peut nous aider à vivre le présent et à affronter le futur de manière plus responsable. Aussi, je vous offre quatre des convictions fondamentales de saint Vincent quant à l'administration.

1. *Il savait que, sans des bases économiques solides, la Congrégation ne pouvait mener à bien sa mission.*

Saint Vincent était un homme réaliste, pratique. Il disait ne jamais accepter les propositions « *de personnes qui n'ont que des souhaits et n'en veulent pas faire la dépense* »<sup>1</sup>. Si les missionnaires voulaient être en mesure d'offrir leurs services *gratis*, ils devaient alors pouvoir se reposer sur des bases financières, sous forme de fonds quelconques ou de revenus réguliers.

Voici une liste de ses fondations, concernant uniquement la Congrégation de la Mission :

---

<sup>1</sup> SV VII, 208.

1625 Collège des Bons Enfants à Paris	1635 Toul 1637 Aiguillon La Rose 1638 Richelieu Luçon	1643 Marseille Cahors Sedan 1644 Saintes Montmirail	1654 Turin Agde (1671) 1658 Meaux (vers 1661)
1632 St Lazare	Troyes Alet (1641) Annecy 1641 Crécy 1642 Rome	1645 Le Mans St Charles (Paris) Gênes Tunis 1646 Alger 1648 Madagascar Tréguier Agen 1650 Périgueux 1651 Pologne 1652 Montauban (Notre Dame e Lorm)	1659 Montpellier (vers 1661) Narbonne

Comme vous pouvez le constater, il fonda en moyenne une maison par an entre 1635 et 1659. Ce fut très rapide pour quelqu'un qui, d'après ce que l'on dit, prenait plutôt son temps et qui « *n'enjambait pas sur la providence* »<sup>2</sup>. Mais ce qui est le plus remarquable c'est que pour soutenir chacune de ces maisons, il mit en place une fondation. Il est intéressant de noter que la répartition géographique de ces fondations suit les contacts pastoraux et financiers les plus importants de saint Vincent. Il était un bon mendiant et un bon négociateur.

*2. Il était inventif dans sa recherche de fonds, de sources très variées, pour le soutien des fondations.*

Saint Vincent était remarquablement créatif dans l'établissement de fondations pour soutenir les maisons, les missions et autres tâches<sup>3</sup>. Ces fonds soutenant nos missions et nos missionnaires venaient des revenus émanant des droits de taxes et impôts, de testaments, de propriétés, de donations, de la compagnie de diligences et d'autres sources<sup>4</sup>. Parmi ses principaux donateurs figuraient le Roi Louis XIII, sa veuve, ainsi que la Duchesse d'Aiguillon. Aussi étrange que cela puisse nous paraître aujourd'hui, les principales sources de revenus pour nos missions en Algérie venaient des compagnies de diligences de Chartres, Rouen, Orléans, Soissons et Bordeaux.

La créativité de saint Vincent est d'autant plus importante pour nous aujourd'hui que nos ressources traditionnelles tendent à s'épuiser. Comme beaucoup d'Économistes Provinciaux ont dû en faire l'expérience, les masses salariales sont en nette diminution, les agences de financement disent ne plus avoir d'argent, les donateurs privés souffrent depuis quelques années des chutes des cours du marché et dans beaucoup de Provinces les revenus émanant des salaires des confrères sont bien moins élevés que dans le passé. Face à cette chute des revenus traditionnels, la créativité redevient un impératif.

*3. Alors qu'il encourageait fortement chaque membre de la Compagnie à vivre simplement, il n'en demandait pas moins aux administrateurs d'être attentifs aux besoins des confrères.*

Dans une lettre admirable, il dit à Antoine Colée, Supérieur de la maison de Toul :

*J'ai su que votre pain n'était pas bien fait ; je vous prie de le faire faire par quelque boulanger, si vous en trouvez ; car c'est le principal que d'avoir du*

---

<sup>2</sup> SV I, 68.

<sup>3</sup> José Maria Roman, "Les Fondations de St Vincent de Paul", en *Vincentian Heritage*, 9 (1988), 134-160.

<sup>4</sup> José Maria Roman, *St Vincent de Paul, A Bibliography*, traduit par Sr. Joyce Howard, (Londres : Melisende, 1999), 293-295.

*bon pain. Il sera bon aussi de varier quelquefois les viandes ... pour soulager la pauvre nature, qui se dégoûte de voir toujours les mêmes choses.*<sup>5</sup>

En 1649, après avoir quelque peu harangué de manière à peine voilée Mathurin Gentil, alors Économe du Séminaire du Mans, il dit :

*Tâchez de donner de bon pain, bonne viande et de ne pas vendre le meilleur vin pour en donner de pire, ni exposer la communauté aux plaintes d'un avare traitement*<sup>6</sup>.

4. *Dans le contexte de l'époque, saint Vincent avait bien sûr à l'esprit que les biens de la Compagnie sont « du patrimoine de Jésus-Christ, de la sueur des pauvres gens »*<sup>7</sup>.

Pour cette raison, il disait que :

*Nous en rendions un compte très exact devant Dieu ; que c'était le bien de Dieu, le bien des pauvres et que nous n'en étions que dispensateurs, et non pas seigneurs*<sup>8</sup>.

Ce que la Compagnie possède, elle ne le possède que pour une fin : que nous vivions dans la Compagnie comme serviteurs des pauvres et du clergé.

## **II- Quelques principes concernant l'administration dans nos Constitutions et Statuts**

Beaucoup d'articles dans nos Constitutions traitent directement de l'administration des biens temporels. Ils fournissent une série de principes utiles à notre méditation.

### *1. Le principe de possession pour raison pastorale (148 §1)*

Les biens que la Compagnie possède sont la propriété des pauvres ; leur but est de soutenir « le don de nous-mêmes à Dieu au service des pauvres »<sup>9</sup>. Nos biens servent nos buts missionnaires, comme le disait souvent saint Vincent<sup>10</sup>. Tout membre doit vivre en proche solidarité avec les pauvres.

---

<sup>5</sup> SV I, 387.

<sup>6</sup> SV III, 505.

<sup>7</sup> SV XI, 201.

<sup>8</sup> SV XI, 30 ; voir aussi SV X, 305, 309, 316-17 ; C 148 § 1.

<sup>9</sup> Cf. SV I, 185 ; II, 64 ; III, 149 ; IV, 15, 67, 117, 126, 138, 156, 233, 280, 361, 577, 596 ; V, 83, 107, 233, 326, 425, 584, 634 ; VII, 13, 38, 369 ; IX, 13, 26, 29, 221 ; *Entretiens* (1960) 37, 471, 550, 562, 569, 571, 583, 586, 742, 743, 775, 776, 811, 825, 831, 835, 888, 916, 944.

<sup>10</sup> Cf. RC III, 2.

## *2. Le principe de la forme communautaire de la pauvreté évangélique (148 §2)*

Comme la communauté des Actes des Apôtres<sup>11</sup>, tous les biens de la Compagnie sont en commun. Il n'y a pas de propriétaire privé des biens de la Compagnie. Saint Vincent le stipule clairement dans les Règles Communes : « tous et un chacun de notre Congrégation, sauront qu'à l'exemple des premiers chrétiens, toutes choses nous seront communes »<sup>12</sup>.

## *3. Le principe de co-responsabilité (149)*

Puisque nos biens sont en commun, tous en partagent la responsabilité, à différents degrés, dans leur acquisition, leur administration et leur utilisation. Cette co-responsabilité demande une bonne communication pour la gestion de ces biens. Tous ont le droit d'être informés sur la gestion des biens de la Congrégation, comme le devoir d'être transparents quant à leur utilisation de ces biens. Tous ont le droit à une formation et à des soins adéquats tout au long de leur vie, comme le devoir d'utiliser convenablement les biens mis à leur disposition par la Congrégation.

## *4. Le principe de subsidiarité (150 §1)*

L'acquisition et la gestion des biens temporels se situent à différents niveaux à travers différentes personnes juridiques (maisons, provinces, Curie Générale). Ces responsabilités mutuelles sont décrites dans nos Constitutions, Statuts ainsi que dans les Normes Provinciales. Chaque niveau a son autonomie à l'intérieur du cadre des normes de la Congrégation.

## *5. Le principe de solidarité (151 et 152)*

Mais bien qu'il existe des entités juridiques distinctes dans la Congrégation (maisons, provinces, Curie Générale), les Provinces qui ont plus doivent aider celles qui sont dans le besoin. À l'intérieur d'une même Province, les maisons doivent s'entre aider. Dans une Congrégation à l'échelle mondiale comme la nôtre, ce principe doit être de plus en plus évident à tous. En vérité, je suis reconnaissant à toutes les provinces qui ont su généreusement en aider d'autres.

## *6. Le principe de délégation (153)*

Bien que nous soyons tous co-responsables, la Congrégation n'en confie pas moins la gestion de ses biens temporels à des économes sous la direction et le regard des supérieurs et de leurs conseils. Ce principe fait reposer sur vous une

---

<sup>11</sup> Ac 2, 44 ; 4, 32.

<sup>12</sup> RC III, 3.



responsabilité spéciale, ainsi que sur les économes locaux. D'autres peuvent vous aider dans cette charge, comme je le mentionnerai plus tard, tout comme le Visiteur et son Conseil doivent vous donner des directives et des visées. Toutefois, la gestion des biens de la Province n'en demeure pas moins de votre responsabilité.

#### *7. Le principe de gérance (154)*

Les administrateurs ne sont pas les propriétaires des biens de la Congrégation. Ils en sont les gérants. En premier lieu, nos biens sont la propriété des pauvres. Sous la direction des supérieurs, les économes doivent volontiers et de bonne grâce, distribuer les biens de la Congrégation pour des besoins légitimes des confrères et pour les besoins pastoraux de la Compagnie. Ils doivent être attentifs à répartir équitablement les biens aux confrères.

#### *8. le principe de permission requise (155)*

Pour la validité d'une aliénation et le règlement de toute affaire qui peut grever la situation patrimoniale de la Compagnie, est exigée l'autorisation écrite du Supérieur compétent avec le consentement de son Conseil. Beaucoup de problèmes arrivant au Supérieur Général seraient évités si ce principe était respecté.

#### *9. Le principe de comptabilité*

Nos Constitutions et Statuts requièrent des Économes une comptabilité de leur gestion. L'Économe Provincial doit, par exemple, remettre au Provincial et à son Conseil, deux fois par an, une comptabilité des recettes et dépenses de la Province, ainsi qu'un rapport sur l'état du patrimoine de la Province (S 103 § 2). Les Économes Provinciaux, selon les Normes Provinciales (S 103 § 7), doivent aussi remettre aux membres de leurs Provinces un rapport général sur leur gestion du patrimoine.

Les Économes doivent toujours s'efforcer d'être totalement transparents dans leurs relations avec leurs supérieurs, les aidant à comprendre les situations les plus complexes pour leur permettre de prendre les bonnes décisions et d'utiliser au mieux les biens de la Compagnie. Un Économe ne doit jamais être un obstacle au processus de décision du Provincial et de son Conseil.

### **III- Quelques directives pratiques**

Toutes les étapes de la vie d'une Province passent par l'Économe : de la formation aux soins de nos aînés, de l'habillement des confrères à la construction

d'une église, du paiement des assurances-vies à l'application des dernières volontés d'un confrère. Le champ de votre travail est très large. Permettez-moi de vous suggérer quelques directives pratiques qui, l'expérience aidant, s'avèrent être très importantes :

1. *Alors qu'il est impératif de pouvoir compter sur l'aide et le conseil des autres, vous n'en devez pas moins accepter l'entière responsabilité de la gestion des biens de la Congrégation.*

Deux parties dans ces directives. Tout d'abord, je vous recommande de solliciter souvent des conseils. Dans un monde de plus en plus complexe en matière de lois et de structures financières, personne ne peut seul, tout comprendre et tout gérer. Il serait insensé de le croire. Comme l'Ordonnance Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2001<sup>13</sup> le stipule, chaque province doit avoir un Conseil pour les Affaires Économiques pour vous épauler. En second lieu toutefois, vous ne devez en aucun cas faire reposer la responsabilité de la gestion des biens de la Congrégation sur quelqu'un d'autre, que ce soit un confrère expérimenté en finances, un laïc ami de confiance, ou un professionnel en investissements. Ils peuvent certes vous aider, mais vous seuls êtes responsables de la gestion des biens de la Compagnie. Certains des pires problèmes financiers que nous ayons eu à traiter résultèrent de l'abdication d'économistes face à leurs responsabilités tombées entre les mains avides d'autres.

2. *Alors que vous devez être des « professionnels » face à vos responsabilités, vous n'en restez pas moins pleinement des prêtres ou des frères de la Mission.*

Il y a également deux parties dans cette directive. La première stipule que vous devez devenir le plus compétent possible dans votre tâche d'Économiste. Cela n'est certes pas facile, la plupart d'entre vous ayant peu d'expérience professionnelle en cette matière. J'admire aujourd'hui le fait que beaucoup d'entre vous aient suivi des formations et la compétence que vous avez acquise dans votre charge. Je vous encourage à continuer vos efforts de formation pour votre ministère. Suivre des cours de comptabilité et de finances, se tenir informé des différents programmes informatiques pouvant vous aider dans votre charge, ou prendre part à des associations avec d'autres économistes religieux peut être très bénéfique pour améliorer votre professionnalisme et votre service. Toutefois, vous n'en devez pas moins demeurer des prêtres ou des frères de la Mission. Dans la mesure du possible, prendre le temps de vivre d'autres ministères, prêchant et assurant les sacrements ; prendre le temps de la prière ; prendre le temps de continuer votre propre formation théologique et spirituelle. Demeurez simple dans votre style de vie, même si vous êtes amenés à manier de fortes sommes d'argent. Soyez aimables et chaleureux avec vos confrères et les autres

---

<sup>13</sup> En *Vincentiana* 45 (2001) 459-460.

personnes que vous servez, même si vous êtes parfois accablés de soucis bien plus importants que les petits ennuis dont ils vous font part.

3. *Bien qu'il soit important pour vous de protéger et d'accroître les ressources de la Province, cela ne doit pas pour autant devenir une fin en soi.*

Deux parties là aussi. La première nous dit que les ressources de la Province sont les fondations de notre travail auprès des pauvres. Nous devons les protéger, voire les accroître, sachant que les demandes de ressources de demain seront certainement plus importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. La deuxième nous dit pourtant que l'augmentation de nos ressources ne doit jamais devenir une fin en soi. En d'autres termes, cela signifie que nous devons être disposés à dépenser si les besoins des pauvres ou de nos confrères le demandent. La seule finalité de nos biens étant le service des pauvres, de la communauté et plus largement de l'Église.

4. *Alors que vous devez fournir des informations claires et abondantes à ceux qui ont la responsabilité de prendre des décisions (le Provincial et son Conseil, le Supérieur Général et son Conseil), vous n'en devez pas moins être particulièrement discrets avec les personnes n'ayant pas à connaître les affaires de la Congrégation.*

Deux parties encore. La première nous dit que la simplicité est la règle de la Congrégation, tout particulièrement dans les relations avec les supérieurs. L'Économe doit être clair dans les informations qu'il fournit tout comme dans les conseils qu'il prodigue. Il doit reconnaître qu'il n'est pas le décideur final dans la plupart des questions économiques importantes. Aussi doit-il fournir les informations nécessaires, ainsi que des conseils clairs, à ceux qui ont la responsabilité de prendre les décisions. La deuxième partie nous dit que l'Économe doit être particulièrement discret. Beaucoup de personnes peuvent se montrer très curieuses quant aux actifs de la Congrégation. Il ne doit donner que les informations nécessaires à chaque contexte particulier.

5. *Bien que n'étant pas un membre ex-officio du Conseil Provincial, vous avez le droit d'être entendus sur toutes affaires à portée économique.*

Deux parties. La première nous dit que l'Économe Provincial n'est pas automatiquement un membre du Conseil Provincial (bien qu'il puisse l'être par d'autres voies : élection, choix du Provincial, les Normes Provinciales). Aussi, en beaucoup d'occasions le Provincial peut ne pas avoir à vous consulter sur des affaires importantes (comme par exemple sur des affaires de personnes). D'un autre côté, le Provincial et son Conseil ont l'obligation « de prudence » de vous consulter sur toutes affaires ayant des implications financières, bien qu'ils n'en

restent pas moins les ultimes décideurs. Le problème peut venir du fait que le Conseil ne réalise pas toujours les implications financières de telle ou telle décision, l'aspect financier pouvant ne pas être déterminant dans la prise de décision. La clef ici est la bonne communication entre vous.

\*\*\*

Mes frères, je tiens à vous encourager. Le patrimoine de la Congrégation vous est confié, à vous en tant que bons gérants. Ce patrimoine est le fruit du travail de ceux qui nous ont précédés, mais il est aussi semence pour l'avenir. Ce patrimoine nourrit nos programmes de formations et procure les soins pour nos malades et nos aînés. Il est le soutien de nos missions et de nos missionnaires. Dans cette pièce sont rassemblés ces confrères, c'est-à-dire vous, qui, d'une manière ou d'une autre avez en charge tous les biens matériels de la Communauté.

Aussi je vous offre ces encouragements et défis :

- Votre ministère est important, faites-le bien pour l'amour de la Bonne Nouvelle.
- Votre expérience est importante, partagez-la entre vous, ouvertement et humblement.
- Vous-mêmes êtes importants. Continuez à grandir dans la foi et l'enthousiasme pour la mission de la Communauté.

Laissez-moi conclure par une prière de saint Vincent :

*O mon Dieu, nous nous donnons tout à vous. Faites-nous la grâce de vivre et de mourir dans une parfaite observance d'une vraie pauvreté. Je vous la demande pour tous ceux présents ici. Nous nous donnons aussi à vous, mon Dieu, pour honorer et servir, toute notre vie, nos seigneurs les pauvres, et vous demandons cette grâce par votre saint amour.<sup>14</sup>*

(Traduction: ERIC RAVOUX, C.M.)

---

<sup>14</sup> SV IX, 26.

## Spiritualité et sens de la mission de l'économe provincial

*par Philippe Lamblin, C.M.  
Province de Paris  
4.XI.2002*

- Y a-t-il une spiritualité spécifique à la mission de l'Econome Provincial ?
- Notre service à l'économat a-t-il un sens ?
- Avons-nous besoin de spiritualité pour exercer notre responsabilité ?

Telles sont les questions qui peuvent se poser à nous, ou qui nous sont posées par d'autres.

Quand nous découvrons des cours de management économique donnés aujourd'hui dans les plus grandes universités ou dans les écoles supérieures de commerce, nous voyons qu'il est proposé très souvent un parcours, une recherche intitulée : **Spiritualité, Ethique, Chemins de sens**, comme je le lisais dernièrement dans les propositions d'une université à Montréal.

Ainsi donc, nous ne sommes pas les seuls à nous poser la question du sens dans la gestion des affaires économiques et d'autres questions touchant aux attitudes humaines fondamentales que la gestion demande.

Des visages peuvent nous aider à découvrir un chemin spirituel, un comportement pour notre responsabilité.

Les visages de proches de Jésus, dans sa parenté, parmi ses amis, dans le groupe des apôtres,

1. je pense d'abord au visage de **Joseph**, époux de Marie, père de Jésus, surnommé le juste, il apparaît comme un homme d'abord à l'écoute dans l'annonciation qui le concerne au chapitre 1 de St Matthieu. Ne devons-nous pas être aussi des hommes de l'écoute ? Artisan charpentier, il dirige une petite entreprise. Par certains côtés, ne dirigeons-nous pas comme une entreprise avec ses salariés, ses productions, ses projets, ses réalisations ? N'a-t-il pas eu comme nous des soucis dans ses commandes, dans la gestion de ses compagnons de travail, pour des assurances, avec de mauvais clients, etc ...

2. je pense aussi au visage de **Thomas** : homme du concret, qui demande à toucher ce qu'on lui promet. Au lendemain de l'ensevelissement du Christ, il n'est pas là. Il me prend de temps en temps de croire qu'il était occupé par des tâches d'intendance. C'est mon interprétation : j'imagine très bien que le groupe des apôtres qui n'a plus Judas, l'ait chargé du ravitaillement : Il y a au moins 12 personnes à restaurer, après des événements douloureux comme ceux qui ont concerné Jésus. Peut-être Thomas avait-il du courage pour se promener dans Jérusalem et un savoir-faire pour négocier des prix chez les commerçants ? L'Évangile ne nous renseigne pas sur ces aptitudes de Thomas.
3. Je pense aux visages de **Marthe et de Marie**. L'une est absorbée par les tâches à faire pour bien recevoir son visiteur, l'autre est absorbée par les réflexions et le dialogue avec leur ami Jésus. Je reviendrai sur ces deux femmes.
4. Le visage de **Saint Vincent** ne saurait être oublié dans ce tableau. L'homme de l'honnête retirade ne se révèle-t-il pas comme un admirable supérieur habile dans les affaires de ce monde pour à la fois suivre les questions qui touchent au temporel de la communauté et les réponses à apporter aux pauvres de son temps qui ont faim, qui sont malades, déplacés, en prison, oubliés par les pouvoirs en place, etc.... Qu'enseignait-il aux économes ?

Je reviens sur les visages de **Marthe et de Marie** :

Et en préambule, je voudrai vous signaler que les réflexions qui suivent ne sont pas d'un spécialiste de l'économie ; elles ne sont pas fondées exclusivement sur l'observation des faits économiques ; elles s'inspirent plutôt de considérations générales.

Elles ne prétendent pas proposer un modèle. Elles posent des questions sur les comportements souhaitables dans la gestion à partir des visages de Marthe et de Marie. Cela rejoint bon nombre de questions qui viennent d'éminents économistes qui admettent avec humilité et clairvoyance que leur science est en question. Des hommes politiques ont même pris le relais, comme cet ancien premier ministre français qui a publié un article intitulé : « le désarroi de la pensée économique ».

**a. Rejoindre à la fois les qualités de Marthe et celles de Marie :**

La difficulté, en économie, est que le sujet est particulièrement multiforme. Il est fait surtout de choses concrètes, pratiques, palpables : les biens, composés d'immeubles et de valeurs mobilières, les marchandises, très souvent des livres

publiés par des confrères mais aussi des stocks de denrées, de consommables, les monnaies nationales ou étrangères, etc....

mais aussi d'impondérables :l'appréciation de la valeur d'une chose, les prévisions, le contexte géopolitique, etc ...

voire de notions qui tendent vers l'infini : quel est l'intérêt général ? Quelle idée se fait-on du bonheur à rechercher ? Quelle est la finalité de la société dans laquelle nous avons été envoyés ?

D'où la proposition de méditer souvent sur une des scènes les plus intimes de l'Évangile qui met en scène les deux sœurs de Lazare : Marthe et Marie, les deux charmantes amies de Jésus.

Nous avons dans notre mission à prendre en compte aussi bien les préoccupations terre à terre de Marthe que la contemplation de Marie.

Comme actifs, acteurs d'une micro-économie - celle de la solidarité envers les plus pauvres - en fournissant aux missionnaires qui nous le demandent les moyens d'une certaine efficacité, nous économistes provinciaux, toujours missionnaires, nous avons par nature et par nécessité le souci, pas toujours exclusif mais primordial, de ce qui est pratique et immédiat.. Par contre, d'autres, ceux qui font la politique de la Province, le Visiteur et son Conseil, sont plus attentifs, par leur fonction, à des considérations plus larges, plus élevées, qui demanderont des temps de réflexion.

Mais il faut bien se rendre compte, c'est évident, qu'en tant qu'économistes provinciaux, bien souvent nous sommes les uns et les autres dans la position d'être Marthe et d'être Marie, tout à la fois.

Car l'économie, à cause des multiples facteurs qui l'animent relève tout à la fois de Marie et de Marthe.

- b. Aussi, pour vivre courageusement le service qui nous est demandé, il est important que nous essayons de **pratiquer quatre vertus**, non sans les avoir contemplées dans notre prière :

Pratiquer la **tempérance** : il nous faut savoir modérer les appétits, peut-être à table, mais aussi dans la société de consommation qui vient en permanence nous provoquer. Il s'agit pour nous d'avoir une attitude de modération : ne pas tout consommer, ne pas tout dépenser, ne pas tout avoir, quitter « le tout tout de suite » afin de préparer l'avenir. Cela va bien avec notre activité d'économiste.

Pratiquer la **justice** : elle consiste à donner à chacun son dû, particulièrement à ceux qui travaillent avec nous, nos salariés, nos collaborateurs laïcs ou religieux. La justice consiste dans l'échange d'égards mutuels.

Pratiquer la **prudence** : avant d'agir sur n'importe quel sujet, il est important de concevoir un ou des plans de faisabilité, et d'ordonner la fin, les objectifs et les moyens.

Pratiquer la **force** : la tâche de l'Économiste Provincial peut paraître parfois ingrate, quelquefois déplaisante. Elle demande du courage car bien des actions se mettent en œuvre en même temps et requièrent une grande disponibilité. Ce qui veut dire que nous avons à faire notre capital de persévérance, d'endurance et de maîtrise sur soi, avant de chercher à accumuler des biens, qui s'useront avec le temps.

Le moment est sans doute venu de remettre en valeur ces 4 vertus, qui me paraissent être les seules capables de nous aider devant la brutalité de certains pouvoirs humains, devant la démesure des misères, devant les dangers technologiques, devant les fragilités psychologiques, devant les incertitudes environnementales. Oui devant les flux et aléas sauvages du monde, ces 4 vertus peuvent permettre d'en réguler les forces. Nous devons faire attention à ce qu'aucune de nos actions n'engendre une mauvaise action ailleurs, par rebonds incontrôlés, comme un ballon de rugby, qui est relancé sans discernement. Et il nous faut sans aucun doute croire que le fait d'une action honnête quelque part peut en engendrer d'autres ailleurs. C'est une nouvelle chance pour le monde, c'est une collaboration missionnaire que nous pouvons apporter, c'est une forme de bons ricochets qui entraîneront d'autres sur des chemins plus sûrs pour répondre aux immenses besoins des pauvres.

Je reviens sur le visage de St Vincent de Paul :

Notre fondateur, Vincent de Paul, est un témoin et un conseiller pour nous, économes provinciaux, pour assumer notre responsabilité. J'ai repris la lecture des 16 correspondances de Saint Vincent avec Mathurin Gentil, qui est entré dans la congrégation à l'âge de 35 ans.

On peut le considérer comme l'un des tout premiers économes de la Maison de Saint Lazare à Paris. En 1645, il fut envoyé à deux cent kilomètres de Paris au Grand Séminaire du Mans, où il assura cette fonction et où il mourut en 1673. Voici ce qu'en disait Mr Jolly, 2<sup>ème</sup> successeur de St Vincent :

*Tout son bonheur était d'être inconnu et détaché de ce monde. Il souffrit pendant plusieurs années, avec patience, les mépris et les affronts. Il était*



*transporté de joie quand il voyait dans les maisons où il demeurait que tout marchait dans le bon ordre et avec régularité.*

Voici les sujets pour lesquels Mathurin a demandé des conseils ou des affaires que St Vincent lui demande de régler :

- Le bail d'une location (Coste III, 234)
- Règlement de l'achat du fumier, engrais naturel, et de la jouissance des jardins du séminaire, (Coste III, 234)
- Cession d'une maison pour une autre, (Coste III, 235)
- Envoi de courrier en express (Coste III, 313)
- Gestion de déjeuners offerts à des personnes extérieures (Coste III, 313)
- Part revenant à la famille d'un confrère décédé dans sa succession. (Coste III, 388)
- Rachat de viviers à poissons (Coste III, 388)
- Le rôle de procureur de la Congrégation dans des affaires concernant des chapelles. (Coste III, 388)
- Rappel concernant les messes pour les défunts. (Coste III, 389)
- Distribution de fonds et de papiers officiels (Coste III, 389)
- Contrat d'association entre des établissements différents. (Coste III, 495)
- Location de 100 lits pour les retraites d'ordinands au Mans (Coste III, 496)
- Qualité de l'alimentation pour nourrir les personnes résidant au Séminaire (Coste III, 504) : « donner du bon pain, bonne viande, ne pas vendre le bon vin pour en donner du pire, ne pas exposer la communauté aux plaintes d'un avaré traitement. »
- Travaux de réparation et permission à demander (Coste III, 578)
- Taxes diocésaines. (Coste III 578)
- Provision et fonds de roulement avant un événement important (Coste III, 620)
- Remboursement d'une demi-pension (Coste III, 620)
- Gestion de greniers de réserve (Coste III, 623)
- Gestion analytique des comptes du séminaire (Coste IV, 54)
- Fixation du prix de la pension au séminaire (Coste IV, 54)
- Prendre avis du supérieur pour les petits travaux, et du général pour les grosses réparations (Coste IV, 272).

Cette liste peut paraître fastidieuse. Elle est néanmoins un témoignage qui nous est donné pour établir de bonnes relations avec notre Visiteur Provincial et ceux qui nous ont confié la tâche d'économe provincial.

Le Père Félix Contassot, qui fut Assistant Général de la Congrégation, sous le généralat du THP William Slatery, a publié en 1964, un livre intitulé Saint Vincent de Paul, guide des supérieurs.

Le dernier chapitre de cet ouvrage concerne l'administration temporelle. Il est fort intéressant pour les économe provinciaux, car il donne un certain nombre d'extraits de lettres ou de conférences dans lesquelles Saint Vincent s'exprime sur notre rôle, sur notre mission.

Dans le tome XII de Coste, pages 110-111, Saint Vincent commente les Règles Communes, Chapitre 1, art. 2 & 3, articles consacrés aux différents offices dans la Congrégation et voici ce petit passage où St Vincent fait allusion à l'obligation d'avoir quelques confrères chargés du temporel :

*O mon Dieu ! la nécessité nous oblige à avoir de ces biens périssables et à conserver à la Compagnie ce que Notre-Seigneur y a mis ; mais nous devons nous y appliquer comme Dieu même s'applique à produire et à conserver les choses temporelles pour l'ornement du monde et la nourriture de ses créatures, en sorte qu'il a soin de pourvoir jusqu'à un ciron ; ce qui n'empêche pas ses opérations intérieures, par lesquelles il engendre son Fils et produit le Saint-Esprit ; il fait celles-ci et n'omet pas les autres. Comme c'est donc le plaisir de Dieu de pourvoir d'aliments les plantes, les animaux et les hommes, ceux qui ont charge en ce petit univers de la Compagnie doivent aussi pourvoir aux besoins des particuliers qui la composent. Il le faut bien, mon Dieu ; autrement, tout ce que votre Providence a donné pour leur entretien se perdrait, votre service cesserait, et nous ne pourrions pas aller gratuitement évangéliser les pauvres.*

Notre service permet donc d'abord aux missionnaires d'aller évangéliser les pauvres. C'est l'objectif que nous avons à nous fixer dans notre travail et c'est le sens que nous pouvons lui donner chaque jour.

Mais pour Saint Vincent le meilleur moyen de travailler aux affaires temporelles de la Congrégation est la concertation avec le supérieur, qu'il soit local ou général. De nombreuses fois, il le rappelle dans des lettres comme à Mathurin Gentil ou dans des avis plus généraux :

À Mathurin Gentil, il écrit :

*Veillez à n'entreprendre aucun bâtiment, ni de grosses réparations, sans un ordre exprès du général, non plus que les menues réparations sans la permission du supérieur particulier ; ce qui est conforme aux règles et aux usages de la compagnie.*  
(Coste IV, 272)

Aux supérieurs, il donne cet avis :

*il est arrivé en quelques-unes de nos maisons, que l'assistant ou les consultants ont fait des dépenses notables en l'absence du supérieur, pour choses bonnes à la vérité, mais extraordinaires ; c'est de quoi je vous donne avis, et je vous prie de dire à ceux de votre maison que l'on ne doit bâtir, commencer de procès, ni faire aucune dépense extraordinaire qui excède six écus, sans l'ordre du supérieur général. (Coste IV, 258)*

En particulier, il appelle à la prudence dans les affaires et notamment dans les placements d'argent, parfois hasardeux.

Il écrivit une fois à Bernard Codoing, supérieur à Annecy, qui avait placé de l'argent sans en avertir St Vincent :

*Il eut été à propos que vous m'eussiez mandé vos propositions, et ensuite les raisons pour et contre, afin d'asseoir mon jugement là-dessus, qui a eu grand peine à consentir à quelques clauses trop rudes du contrat. C'est pourquoi, je vous prie, Monsieur, de ne jamais plus rien faire de semblable sans m'en écrire... Il me semble qu'on vous avait donné avis de m'envoyer le projet avant de conclure : et c'est ce que tous ceux de la compagnie ont toujours pratiqué partout et ce qu'on pratique en toute compagnie bien réglée. Vous m'objecterez que je suis trop long, que vous attendez quelquefois six mois une réponse qu'on peut faire en un mois, et que cependant les occasions se perdent et tout demeure. ... Vous vous corrigerez donc, s'il vous plaît, de votre promptitude à résoudre et à faire les choses, et je travaillerai à me corriger de ma nonchalance. (Coste II, 207)*

La mission d'économe provincial est sans aucun doute une mission à l'ombre des supérieurs. Pour y répondre au mieux et avec qualité, il me semble important d'y cultiver à l'appel de l'Évangile :

- de l'**ardeur** comme Marthe,
- de la **réflexion** comme sa sœur Marie,
- du **courage** comme Thomas,
- et aussi cultiver les fleurs de la **confiance** en la Providence et de la **concertation** comme nous y appellent les conseils de St Vincent de Paul.

ORIGINALE FRANCESE

## Relations entre l'Économe Provincial et le Visiteur et son Conseil

par Jaime Vergara, C.M.  
Économe de Puerto Rico

1. Les Constitutions n° 128 indiquent que l'Économe Provincial administre les biens de la Province « sous le contrôle vigilant du Visiteur et de son Conseil » (cf. aussi C. 153, 2 ; Can. 636). Et le Statut 75 indique, dans cette même ligne, que l'Économe Provincial, « est nommé par le Visiteur avec le consentement de son Conseil ».

L'esprit de nos Normes établit comme présupposé fondamental que le Visiteur (avec son Conseil) est le responsable principal de l'administration des biens de la Province. Cependant, pour l'accomplissement efficace de ce rôle administratif du Visiteur, il doit se faire aider ou se servir de la personne de l'Économe Provincial.

Il faut dire clairement qu'en aucune manière le rôle de l'Économe Provincial n'est une simple tâche de vicaire, mais qu'à teneur du n° 128 de nos Constitutions, le véritable administrateur des biens temporels de la Province, c'est lui, et personne d'autre.

Cela n'empêche pas le Visiteur d'être au courant de la situation économique de sa Province, car c'est lui qui en est le dernier responsable.

2. Par conséquent, la mission de l'Économe Provincial n'a pas de sens si elle est « à coté » du Visiteur et de son Conseil. Et, à l'inverse, nous pouvons affirmer que la tâche d'administration du Visiteur ne peut être exercée sans l'aide indispensable de l'Économe Provincial.

3. Même si cela peut paraître un peu dur, la norme laisse entrevoir le caractère de “subordonné” de l'office de l'Économe Provincial par rapport au Visiteur et à son Conseil. Si nous en restons à ce que dit le statut 75, la relation première et immédiate est avec le Visiteur : c'est lui qui « nomme », et le Conseil « consent » ou donne le « *placet* » à un tel acte du Visiteur.

Les deux termes qu'utilise la Constitution soulignent particulièrement cette relation : « sous le contrôle vigilant ». C'est-à-dire, il y a un guide externe à l'Économe Provincial. Ce guide – qui sont le Visiteur et son Conseil – devra être attentif à « veiller » sur l'Économe Provincial dans l'exercice de son office.

Mais qu'elle est la portée réelle de cette « surveillance » ou « tutorat » que le Visiteur et son Conseil doivent observer, par rapport à l'office de l'Économe

Provincial ? Ou mieux, quelles sont les « nuances » qui doivent indiquer cette « direction et surveillance » ? La réponse à cette question devra concorder avec l'essence de la tâche de l'Économe Provincial qui exerce son office dans le cadre d'une Province déterminée, partie d'un tout qui est la C.M.. Elle, la C.M., comme la C. 148, 1° le précise, gère les ressources « pour le service de Dieu et des pauvres ».

Par conséquent, nous pourrions affirmer que l'Économe Provincial est, en quelque sorte, « un délégué » : c'est le Visiteur qui délègue à l'Économe Provincial tout ce qui touche à l'administration des finances de la Province.

4. Dans cette même ligne, le statut 77, 6° indique que l'Économe Provincial « devra rendre compte de son administration au Visiteur et à son Conseil ». La question, ici, devrait être : Quand ? Comment ? La réponse immédiate est : chaque fois que le Visiteur et son Conseil le décideront. Par conséquent, on devra spécifier à l'avance, dans les Normes Provinciales (ou dans le Projet Provincial) la manière et le moment de les mener à bien.

L'essentiel est de souligner que la fonction de l'Économe Provincial n'est aucunement « indépendante », car il doit rendre compte de tout mouvement des finances chaque fois que le Visiteur et son Conseil le lui demanderont. Ceci garantira, en premier lieu, la transparence de son office ou service, et outre une grande discrétion dans l'exercice de son travail.

5. Enfin, peut-être serait-il important de se poser la question sur les aspects possibles de conflits dans ces relations dont nous parlons. Si cela est possible, il est aussi important de visualiser des formes concrètes pour résoudre de tels conflits.

Un élément qui peut être une cause de friction, réside dans la conception de « l'autonomie ». Nous faisons référence ici aux « limites » ou frontières entre l'essence du service confié par la Province, et les demandes ou attributions que « quelqu'un d'autre » pourrait se permettre par rapport à cette tâche. Quand la liberté d'action ou d'opinion est étouffée, la réaction normale est l'autodéfense, accompagnée généralement d'un certain souci ou inquiétude intérieure qui, dans la majorité des cas se traduit par des affrontements. Il faut en avoir conscience. D'autre part, il faut souligner que l'Économe Provincial n'est aucunement un « manœuvre » au service du Visiteur. Sa fonction a un poids spécifique et une quintessence incontournable, si bien qu'elle doit se réaliser sous la conduite du Visiteur et de son Conseil.

### **Les bases nécessaires à une bonne relation**

**Le dialogue** qui doit exister entre le Visiteur et son Conseil et l'Économe Provincial, est un élément essentiel pour une bonne administration et doit être compris comme un processus normal. Étant donné l'importance et la responsabilité de l'Économe Provincial, il est naturel qu'il soit appelé au Conseil Provincial chaque fois qu'il sera question d'affaires en rapport avec son office. Le véritable conseiller du Visiteur sur le terrain des finances, c'est l'Économe Provincial, bien qu'il ne soit pas membre du Conseil Provincial.

**La confiance et le support** que le Visiteur doit témoigner à son Économe, non seulement en écoutant son opinion, mais encore, en étudiant, en Conseil, les propositions faites par l'Économe, et en cherchant ensemble une solution appropriée. Il est nécessaire que le Visiteur et l'Économe parviennent à un consensus, au moment de nommer les membres qui feront partie de l'Équipe Économique [cf. Ordonnance du Supérieur Général sur le Conseil Provincial pour les Affaires Économiques ” (Rome, le 1<sup>er</sup> juillet 2001), en *Vincentiana* 45 (2001) 459-465].

**Le discernement mutuel** au moment de prendre des décisions. Il est bon, à moins que le Visiteur le juge autrement, que les décisions économiques soient prises en présence de l'Économe Provincial pour qu'il entende l'opinion de tout le Conseil et puisse ainsi éclairer et clarifier la décision finale. La planification à court et à long terme des finances provinciales, doit être faite en comptant avec la consultation de l'Économe : investissements, fermeture ou ouverture d'œuvres, formation des missionnaires, assurance-maladie et retraite, attention aux malades et aux aînés, contrats spécifiques de missionnaires pour d'autres Provinces, aides et demandes pour d'autres besoins... L'Économe fera attention à ne pas essayer d'imposer son point de vue en raison d'une administration correcte.

**La transparence** dans toutes les gestions réalisées, et dans toute information présentée à la table du Conseil par les deux parties. Cette même transparence, toujours d'un mutuel accord, doit exister dans les informations que l'Économe présente aux Assemblées et aux diverses communautés de la Province. Voir le Visiteur et l'Économe présenter des informations ensemble, visiter ensemble les communautés, chercher un conseil ensemble...donnent beaucoup de confiance aux membres de la Province.

**La relation proche et saine** avec les conseillers professionnels, tant par le Visiteur que par l'Économe. Il est bon de maintenir « une certaine distance » de part et d'autre avec les conseillers. Qu'en aucun moment ils ne puissent trouver d'autres critères entre le Visiteur et le Conseil d'une part, et l'Économe d'autre part. Le « copinage » n'inspire pas la confiance, et encore moins, l'introduction de parents.

**La non-ingérence** dans la fonction de l'autre suppose le respect des responsabilités de chacun. En réalité, aujourd'hui, le Visiteur est le responsable des biens, mais pas l'administrateur direct. L'Économe Provincial devra être très respectueux des orientations financières fixées par le Visiteur et son Conseil, toujours en concordance avec les orientations des Assemblées Générales et Provinciales.

**L'efficacité et la fidélité** à mettre en pratique les décisions financières prises par le Visiteur et son Conseil. L'Économe, tout autant que les Conseillers, doivent assurer avec grand intérêt les missions déléguées par le Visiteur pour une administration provinciale correcte et efficace. L'Économe devra compter avec un vote de confiance pour pouvoir réaliser sa tâche, sans être continuellement en train de consulter.

Tous ces éléments soutiennent le développement d'un cadre positivement actif, dans cette responsabilité commune du maniement correct du patrimoine des pauvres.

En définitive, je propose à votre attention, la nécessité ou l'utilité primordiale de préparer et de publier un « Guide pratique de l'Économe Provincial », de la même manière que le Visiteur en a déjà un pour l'exercice de son ministère.

### **Quelques textes inspirateurs :**

*[...] Il appartient au Supérieur de pourvoir non seulement aux choses spirituelles, mais qu'il doit aussi étendre ses soins aux choses temporelles ; car, comme ceux qu'il a à conduire sont composés de corps et d'âme, il faut aussi qu'il pourvoie aux besoins de l'un et de l'autre, [...]. (SV XI, 350)*

*[...] l'on ne doit pas seulement s'appliquer à ce qui est relevé, comme sont les fonctions qui regardent les choses spirituelles, mais qu'il faut encore qu'un supérieur, qui représente en quelque façon l'étendue de la puissance de Dieu, s'applique à avoir le soin des moindres choses temporelles [...]. (SV XI, 350)*

*Dans chaque Province, il doit y avoir un Économe pour en administrer les biens, sous le contrôle vigilant du Visiteur et de son Conseil, conformément au can. 636, § 1 et à notre Droit particulier. (C. 128)*

*L'Économe est nommé par le Visiteur avec le consentement de son Conseil, ou suivant d'autres modalités qui auraient été prévues dans les Normes Provinciales. (S. 75)*

*Dans chaque Province de la Congrégation de la Mission un Conseil pour les Affaires Économiques sera créé. Il sera présidé par le Visiteur ou son Délégué. Il sera composé de l'Économe Provincial et au moins trois autres membres, dont certains pourront être des laïques, compétents en matière économique et en droit civil correspondant. Il sera un organe de consultation proposant des recommandations au Visiteur et aux membres de son Conseil. Les membres du Conseil pour les Affaires Économiques seront désignés par le Visiteur pour un mandat de trois ans, renouvelable. (Ordonnance du Supérieur Général pour le Conseil Provincial des Affaires Économiques”, Rome, le 1<sup>er</sup> juillet 2001 ; en *Vincentiana* 45 N° 6 (2001)p. 459.*

**Autres documents à consulter :**

1. Constitutions et Statuts de la C.M.
2. Quelques données sur la Rencontre du P. Patrick J. Griffin, C.M. avec les Économistes Provinciaux (Paris, été 1995)
3. Guide Pratique du Visiteur (N° 240-247 et 309).
4. Réunion des Visiteurs de la Congrégation de la Mission, Salamanque, 1996: “Le visiteur comme administrateur. Le point de vue d’un économiste », par Patrick J. Griffin, in *Vincentiana* 40 (1996) 266-274.
5. Ordonnance du Supérieur Général pour le Conseil Provincial pour les Affaires Économiques” (Rome, le 1<sup>er</sup> juillet 2001), en *Vincentiana* 45 (2001) 459-465.

(Traduction : BERNARD GARCÍA, C.M.)



## **Les relations entre l'économe provincial et les économes locaux. Formation des économes locaux**

*par Marceliano Oabel, C.M.  
Province des Philippines  
9.XI.2002*

Ce qui m'attira vers la Petite Compagnie, quand j'aspirai à devenir Lazariste, était l'esprit **d'engagement**.

Ce même esprit est aujourd'hui une garantie pour notre mission provinciale et nos perspectives qui disent « ... nous *engageons nos personnes* et nos *ressources* à renouveler l'évangélisation des pauvres. »

Durant mon Séminaire Interne, je compris, en lisant les Conférences de St Vincent, que nos ressources étaient les ressources des pauvres. Par conséquent, nous sommes simplement les administrateurs des biens de nos « Maîtres ».

Gérer de manière effective les biens de nos Maîtres implique que la mission et la vision de notre province soient bien structurées. Raison pour laquelle il y a dans chaque province un économe pour administrer les biens de la province sous la direction et la vigilance du Provincial et de son Conseil. L'économe est nommé par le Provincial avec le consentement de son Conseil, principalement pour l'assister à administrer les biens de la province. En particulier, la façon dont ces biens doivent être conservés et investis pour aider aux ministères et au bien-être des missionnaires.

Au niveau local, cette même structure doit être appliquée pour assister le supérieur local dans la gestion des biens de la communauté. Aussi, dans chaque maison se doit-il d'y avoir un économe local pour administrer les biens de la maison sous la direction du supérieur local.

### **Une relation qui marche : l'économe provincial et l'économe local.**

En ce qui concerne l'administration des biens de la communauté, l'économe local, en tant qu'administrateur de ces biens, doit rendre compte de cette gestion à l'économe provincial ainsi qu'au supérieur de la maison et à ses membres. Une comptabilité des recettes et dépenses ainsi qu'un rapport sur l'état du patrimoine doivent être examinés tous les ans par l'économe provincial. Les économes locaux doivent soumettre leurs rapports financiers tous les ans et accepter des audits réguliers permettant de contrôler la bonne gestion des biens et l'exactitude des rapports. Les économes locaux soumettent également à

l'économe provincial un inventaire annuel des actifs et des passifs (dettes), pour une bonne comptabilité.

L'économe local doit préparer pour sa communauté et l'économe provincial les informations suivantes :

**A) Mensuellement :**

- 1) Un résumé des recettes et des dépenses ;
- 2) Le flux de trésorerie courant ;
- 3) Une copie du Livre bancaire reflétant les transactions du mois ;
- 4) Une copie du relevé bancaire ;
- 5) Le détail de la TVA

**B) En fin d'année :**

- 1) L'inventaire des actifs ;
- 2) L'inventaire des propriétés et équipements ;
- 3) Le registre des avances/emprunts subsidiaires ;
- 4) La liste des employés et leurs salaires et primes.

**Formation des économes locaux**

Reconnaissant la lourde responsabilité des économes locaux et le peu de formation professionnelle en comptabilité et gestion, notre province décida d'élargir le cursus de la formation continue.

- 1) Rédaction et publication d'un manuel provincial d'administration financière ;
- 2) Informatisation du système comptable (au niveau provincial et local) ;
- 3) Stages et formation continue pour les employés laïcs (au niveau provincial et local) ;
- 4) Envoi des confrères suivre des cours soutenus en comptabilité et gestion (MBA) ;
- 5) Stages et séminaires de comptabilité pour débutants ;
- 6) Suivre régulièrement les stages et séminaires dispenser tous les ans par l'Association Philippines des Économes Religieux (PART), sur :
  - a) Les taxes philippines ;
  - b) Séminaire sur les services de la Sécurité Sociale ;
  - c) Séminaire sur les relations humaines ;
  - d) Séminaire sur les polices d'assurances ;
  - e) Séminaire sur la tenue des livres comptables pour débutants ;
  - f) Séminaire sur les salaires et autres primes ;

- g) Séminaire sur le code du travail ;
  - h) Séminaire sur la gestion du personnel ;
  - i) Recollection spirituelle trimestrielle ;
  - j) Séminaire sur l'embauche et le licenciement du personnel ;
  - k) Séminaire sur les pratiques spéciales.
- 7) Acquisition et distribution de livres sur la comptabilité aux débutants et non comptables ;
  - 8) Nomination et formation des comptables laïcs locaux pour aider l'économe local ;
  - 9) Réunion régulière des économes locaux pour la préparation du budget et l'évaluation des performances de ce même budget ;
  - 10) Stage, formation des comptables laïcs locaux.

### **Formation des comptables laïcs locaux**

En 2001, après avoir écouté les doléances de nos économes locaux, la Province décida de lancer un programme de formation pour les comptables laïcs de chaque maison. Cela dans le but de pouvoir soulager le travail des économes locaux et leur permettre de se consacrer aux autres tâches de leurs ministères, tout aussi importantes. La plupart des personnes embauchées étaient des bacheliers, mais nécessitant d'être formés à ces tâches. Jusqu'à présent, ce programme nous a aidé à améliorer la régularité et l'exactitude des rapports des économes locaux. Surtout, nous avons découvert une vérité très importante en tant que vincentiens, nous ne servons pas seulement les pauvres, ils nous servent. Cela changea notre attitude envers eux et nous donna l'envie de travailler avec eux. De cette première expérience, nous avons été plus loin dans l'engagement de nos étudiants pour gérer nos fermes, nos cantines d'écoles, nos stations d'épuration des eaux, le centre Internet et les autres entreprises de la Province. Heureusement, ce programme de formation pour nos étudiants et nos comptables laïcs devint une source vitale en personnel qualifié pour la Province.

(Note : le programme d'assistance aux étudiants est un programme d'études pour des jeunes travaillant avec et pour nous en échange du gîte et du couvert, d'inscriptions universitaires gratuites, allocation transport, allocation pour achat de livres et autres dépenses diverses. La plupart de ces étudiants viennent de nos lieux de missions où l'accès à l'éducation fait défaut).

### **Relation personnelle : économe provincial et économes locaux**

Durant mes deux ans en tant qu'économe provincial, j'ai eu beaucoup de choses à apprendre et à désapprendre. Les trois points suivants sont des conseils sans prétention sur la manière d'améliorer les relations entre l'économe provincial et les économes locaux :

**1. L'écoute.** Je croyais que l'écoute n'était bonne que pour l'accompagnement, jusqu'à ce que je réalise que certains des problèmes incombant à l'économe provincial étaient des problèmes d'écoute. Les confrères venant de paroisses éloignées, de centres de missions, de maisons de formation et d'écoles, n'ont pas seulement besoin d'aides matérielles, ils ont aussi besoin que quelqu'un écoute leurs histoires. Des histoires pastoralement riches qui nécessitent d'être écoutées et partagées. Cette perspective me fit réaliser que le ministère de l'économe provincial n'est pas seulement le ministère du donnant mais aussi celui du recevant. Pas seulement un ministère de dépenses, mais celui de dépenser du temps avec les confrères. Pas seulement comptabiliser les dépréciations mais les appréciations. Pas seulement inventorier les actifs mais collectionner les histoires. Améliorer les relations de travail entre l'économe provincial et les économes locaux, c'est améliorer le ministère personnel de l'écoute, trop souvent négligé.

**2. Être témoin.** Après mon ordination 1992, je me souviens qu'une Fille de la Charité me dit que le ministère le plus important de l'économe était celui du témoignage, concrètement, la simplicité du style de vie. La manière dont le rôle de l'économe provincial affecte notre style de vie est d'une importance capitale que nous devons regarder de près. En tant qu'économes provinciaux, c'est une chose à laquelle nous devons faire attention pour améliorer nos relations avec les économes locaux et nos confrères.

**3. Prendre soin.** Prendre soin de nos frères est la clef du rôle que nous accomplissons. Chaque décision et action entreprises par l'économe provincial doivent être l'expression des soins fraternels que nous désirons procurer à nos confrères, spécialement ceux installés dans les régions pauvres. St Vincent s'occupait des pauvres. Il nous a été confié la tâche de prendre soin des confrères prenant soin des pauvres. De bonnes relations s'établissent quand les confrères et les économes locaux sentent que la Province prend soin d'eux.

*... Les besoins matériels puisent leur sens dans notre évangélisation et le service des pauvres.\**

(Traduction : ÉRIC RAVOUX, C.M.)

---

\* Miguel Pérez Flores, C.M. and Antonino Orcajo, C.M., *The Way of St. Vincent is Our Way*, English translation edited by Charles T. Plock, C.M. (Eastern Province, Congregation of the Mission: Philadelphia, 1995) 410.

## **Office de Solidarité Vincentienne (VSO)**

*par Peter A. Campbell, C.M.  
Administrateur de VSO  
8.XI.2002*

### **Remarques d'ouverture**

Bonjour ! Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui. Ce matin, je vais vous parler de l'Office de Solidarité Vincentienne (VSO) qui vient d'être créé. Comme vous le savez, notre Supérieur Général, le Père Robert Maloney, C.M., et son Conseil m'ont nommé comme premier administrateur de cet Office. Je rends grâce de l'opportunité qui m'est faite de servir la Congrégation de la Mission dans ce nouveau ministère. Je ferai de mon mieux.

Mon exposé se déroulera en quatre parties :

- I. Qu'est-ce que le VSO ?*
- II. Pourquoi avoir créé le VSO ?*
- III. Comment fonctionne le VSO ?*
- IV. Autres questions pratiques sur le VSO.*

Le sommaire ainsi que le contenu de mon exposé est résumé dans la plaquette VSO, qui a dû vous être remise au début de cette intervention. À la fin de cet exposé, un temps sera consacré aux éventuelles questions que vous pourrez avoir et auxquelles je m'efforcerai de répondre. Je serai aussi disponible après cette session, si vous désirez parler avec moi des services du VSO.

### **I. Qu'est-ce que le VSO ?**

Le VSO est un nouveau service créé par le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et son Conseil le 15 juin 2002. Son but est :

*Assister les provinces, les vice-provinces et les missions les plus pauvres de la Congrégation de la Mission dans la rédaction de demandes de subventions pour leurs œuvres et leurs besoins, qui auront du succès auprès d'organismes d'aide.*

L'appellation "missions" s'applique ici aussi bien pour les missions éloignées les plus pauvres des provinces que pour les nouvelles missions internationales sous la juridiction du Supérieur Général et de son Conseil.

Le VSO fonctionne comme un intermédiaire entre une province, vice-province ou une mission d'une province, et divers organismes financiers, pour effectuer les demandes et réceptionner les fonds pour un projet.

Le VSO est un service optionnel dans la Congrégation de la Mission auquel une province, une vice-province ou une mission peut faire appel. L'intention de la Curie Générale n'étant pas de centraliser toutes les demandes de subventions au travers du VSO, une province, vice-province ou mission est toujours libre de s'adresser directement à des organismes financiers ou à des donateurs pour le financement de ses projets.

Le VSO est un programme sous la juridiction du Supérieur Général et de son Conseil. Le personnel du VSO est constitué de moi-même en tant qu'administrateur. Ce dernier est nommé par et dépend du Supérieur Général et de son Conseil. Autrement dit, la description de poste de l'administrateur du VSO est de servir de demandeur de fonds international pour la Congrégation de la Mission.

Le VSO est situé au séminaire St Vincent de Philadelphie, dans l'état de Pennsylvanie, USA, qui est la maison mère de la province Est de la Congrégation de la Mission aux USA. Vous êtes chaleureusement invités à venir nous visiter quand bon vous semble.

### **Pourquoi avoir créé le VSO ?**

Le VSO a été créé pour résoudre un problème. Le contexte de ce problème réside dans le fait que certaines provinces, vices provinces et missions de la Congrégation de la Mission, particulièrement celles en dehors de l'Europe de l'Ouest et des USA, ne disposent pas des ressources nécessaires au soutien de leurs apostolats et des besoins de leurs membres. De plus, la Congrégation s'agrandit dans la plupart de ces régions du monde.

La Curie Générale a répondu à cette situation à travers la distribution annuelle du fonds de mission, les fonds de besoins spéciaux, en créant des fonds de missions internationales et en encourageant l'établissement de fonds de patrimoines. Malgré tous ses efforts, la Curie Générale ne peut satisfaire toutes les demandes d'assistance financière quelle reçoit, surtout pour les projets de construction.

Le problème est que certaines provinces, vices provinces et missions les plus pauvres de la Congrégation de la Mission ne font pas de demandes aux organismes financiers internationaux ou en font qui n'aboutissent pas, du fait de ne pas savoir à qui s'adresser ou ne sachant pas comment rédiger correctement une demande de fonds pour un projet.

Pour résoudre en partie ce problème, le Supérieur Général et son Conseil ont créé le VSO pour assister les provinces, vices provinces et missions dans le besoin, dans la rédaction de leurs demandes de fonds auprès des organismes financiers pour leurs projets et les besoins de leurs confrères.

### **Comment fonctionne le VSO ?**

La province, la vice-province ou la mission, le VSO et les divers organismes financiers constituent un partenariat pour fournir des fonds de subvention pour un projet au bénéfice des besoins des confrères ou des personnes qu'ils servent.

Les responsabilités de la province, vice-province ou mission pour le projet sont :

- Concevoir, planifier et exécuter le projet.
- Administrer le fonds de subvention attribué au projet.
- Préparer les rapports financiers et les évaluations requis par les organismes financiers pour le projet.

Les responsabilités du VSO pour le projet sont explicitées en huit objectifs pour l'accomplissement du but du VSO. Je voudrai vous lire chaque objectif et commenter brièvement les tâches à accomplir pour mener à bien l'objectif.

1. *Sélectionner les projets soumis par les Visiteurs ou les vice-Visiteurs et leurs Conseils au VSO sur la base de critères approuvés par le Supérieur Général et son Conseil.*

Le Visiteur ou le vice-Visiteur et son Conseil déterminent les priorités de la Province pour établir des projets dans la province, vice province ou mission.

Ils ont la responsabilité d'approuver et d'envoyer le *formulaire de projet VSO* à l'administrateur du VSO. (Le *formulaire de projet VSO* vous a été distribué au début de cette intervention). Les questions du formulaire sont centrées sur les principaux aspects d'une demande de subvention classique. Ces aspects sont la déclaration des problèmes, les buts et objectifs, la méthode, le budget et l'évaluation.

Après avoir reçu le formulaire, l'administrateur du VSO applique *les critères de projets VSO* approuvés par le Supérieur Général et son Conseil pour la demande d'assistance au VSO. Le projet doit satisfaire à six critères avant que l'administrateur du VSO ne l'accepte. Ces critères sont :

1. *Le Visiteur ou vice-Visiteur et son Conseil ont approuvé et envoyé le formulaire de projet VSO à l'administrateur du VSO.*
2. *Le formulaire de projet VSO a été correctement rempli.*
3. *La province, vice-province ou mission soumettant le projet est économiquement pauvre.*

Un moyen de déterminer si ces provinces, vice-provinces et missions sont pauvres est de voir si elles ont fait appel à l'assistance financière de la Curie Générale.

4. *Le projet entre dans le cadre des travaux de la Congrégation de la Mission et est au bénéfice des besoins des confrères de la province, vice-province ou mission ou des personnes qu'ils servent.*
5. *Il y a des chances raisonnables d'obtenir les subventions pour le projet.*
6. *Le VSO est en mesure de travailler sur le projet.*

## 2. *Rechercher des sources de financements pour un projet*

L'administrateur du VSO conduit les recherches de financements pour les projets.

L'administrateur du VSO devra aussi connaître les sources de financements disponibles en :

- en engageant et en maintenant de bonnes relations avec les organismes de financement au travers de visites personnelles ;



- en développant et en accueillant la collaboration avec d'autres personnes travaillant à subventionner des communautés religieuses;
- et en rejoignant des associations et/ou en participant à des stages en demande de subventions et collecte de fonds.

3. *Procurer l'assistance demandée en écrivant les propositions de subvention pour les projets*

Une fois le projet retenu pour une aide du VSO, le Visiteur ou le vice Visiteur nomme un confrère de sa province, vice-province ou mission, en tant que coordinateur de Projet. Ce Coordinateur travaillera avec l'administrateur du VSO à revoir tous les aspects du projet. À la demande de l'administrateur du VSO, le coordinateur fournira les informations nécessaires à la proposition de demande de subvention pour le projet.

Si cela est justifié, l'administrateur du VSO fera une visite sur site pour se rendre compte du projet, par exemple pour un projet coûteux de construction.

Sur la base de ses recherches et de ses contacts, l'administrateur du VSO déterminera quel organisme de financement est le plus approprié pour le projet. Si cela s'avère nécessaire, il divise le projet en plusieurs petites propositions de subvention.

Alors l'administrateur du VSO rédige les propositions de subvention du projet en fonction des directives des différents organismes de financement. Ces propositions de subvention se basent sur les informations fournies sur le formulaire de projet VSO par les Visiteurs ou vice-Visiteurs, ainsi que par le coordinateur de projet à la demande de l'administrateur du VSO ou rassemblées lors d'une visite sur site.

4. *Soumettre la proposition de subvention pour des projets aux bons organismes de financement.*

L'administrateur du VSO envoie les propositions de subvention pour le projet à divers organismes de financement.

5. *Garder trace des propositions de subvention soumises à divers organismes de financement.*

L'administrateur du VSO contrôle l'état d'avancement de toutes les propositions de subvention soumises aux organismes de financement.

Il s'informe aussi de leur avancée lors de ses visites personnelles aux organismes de financement.

6. *Gérer la communication et la correspondance avec les organismes de financement au sujet de ces propositions de subvention.*

L'administrateur du VSO reçoit toutes les communications et correspondances des organismes de financement au sujet de ces propositions de subvention.

L'administrateur du VSO tient informé le Coordinateur de projet sur l'état d'avancement de la proposition de subvention du projet.

Il lui communique également toutes communications adressées ou reçues de l'organisme de financement concernant le projet.

Si le Visiteur, le vice-Visiteur ou le coordinateur de projet ont des questions, des inquiétudes ou de nouvelles informations sur le projet, ils doivent en aviser l'administrateur du VSO.

7. *Remettre les fonds de subvention alloués par les organismes de financement aux projets avec l'aide de l'Économe Général.*

Si les organismes de financement allouent les fonds de subvention au projet, ils sont envoyés au VSO et déposés sur un compte approprié.

Après avoir consulté le coordinateur de projet, l'administrateur du VSO établit un agenda de versement du fonds de subvention pour le projet.

L'administrateur du VSO travaille alors avec l'Économe Général pour libérer les fonds selon l'agenda.

Si le Visiteur, le vice-Visiteur ou le coordinateur de projet ont des demandes particulières sur la distribution de ces fonds, ils doivent en aviser l'administrateur du VSO.

8. *S'assurer que les évaluations et les rapports financiers pour les subventions sont remplis à temps avec les organismes de financement.*

L'administrateur du VSO rappelle au coordinateur de projet les dates auxquelles doivent être remis les évaluations et les rapports financiers.

Le coordinateur de projet prépare alors et envoie les rapports à l'administrateur du VSO.

Après les avoir révisés, l'administrateur du VSO envoie les rapports de suivi des fonds alloués au projet aux organismes de financement en temps voulu.

## **II. Autres questions pratiques sur le VSO**

### *1. L'anglais comme langue de travail pour le VSO*

La langue de travail pour le VSO est l'anglais, pour deux raisons. Tout d'abord les demandes de subvention peuvent être adressées en anglais à la plupart des organismes de financement dans le monde. De plus, en tant qu'administrateur du VSO, je ne parle que l'anglais.

Cela signifie que le *formulaire de projet VSO*, les propositions de subvention pour un projet, les évaluations et les rapports financiers pour les fonds de subvention, ainsi que tous documents écrits ou communications verbales avec l'administrateur du VSO doivent être en anglais.

### *2. Date de démarrage du VSO*

Le VSO démarrera officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le Visiteur ou vice-Visiteur peut m'adresser un formulaire de projet VSO après cette date. L'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de fax, l'email ainsi que l'adresse du site Internet du VSO figurent sur la brochure du VSO.

### *3. Le site Internet du VSO*

Le VSO aura son site sur [famvin.org/vso](http://famvin.org/vso) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Vous pourrez trouver sur le site des informations sur le VSO telles que : son but et ses objectifs, les *critères de projets VSO*, nouvelles et mises à jour du VSO, etc. Vous serez aussi en mesure d'imprimer le formulaire de projet VSO depuis le site.

(Traduction : ERIC RAVOUX, C.M.)

## BIBLIOGRAPHIE VINCENTIENNE

FERNÁNDEZ CELESTINO

### **Sacramento y profecía**

Las Hijas de la Caridad en el mundo y para el mundo de hoy  
Ceme, Salamanca, 2002, 375 pp.

“Comme vous voyez, le titre général – Sacramento y Profecía (Sacrement et prophétie) – qui est aussi le titre l’un chapitre du livre, peut sembler un peu nouveau appliqué aux Filles de la Charité. Il est tiré d’une expression qui devient de plus en plus familière dans le langage décrivant la vie consacrée. Pourtant, dans ces pages il ne s’agit pas d’une simple constatation de ce que « *deviennent* » aujourd’hui les Filles de la Charité. Mais ce titre est un appel urgent et incontournable du témoignage, de la cohérence, du sens, et de la crédibilité. En définitive, il s’agit d’une série de coups de marteau pour que les Filles de la Charité n’oublient jamais que leur vie et leur mission ont deux pôles inséparables mais complémentaires : *être signe visible de la tendresse et de la bonté de Dieu et annoncer effectivement la prédilection de Dieu pour les pauvres et donc dénoncer les mécanismes pervers qui défigurent et voilent le visage de Dieu dans les pauvres* ». (Tiré de la présentation faite pour l’auteur).

EDWARD UDOVIC, C.M.

### **Jean-Baptiste Étienne and the Vincentian Revival**

Vincentian Studies Institute, Chicago, 2001. 350 pp.

Cette étude si longuement attendue montre le rôle charnière et controversé de Jean-Baptiste Étienne dans le renouveau vincentien, à la suite du chaos et des ravages de la Révolution Française et de l’époque napoléonienne. Étienne fut le quatorzième Supérieur Général de 1843 à 1874 et présida au rétablissement de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité s’attachant à ce qu’il a décrit comme « l’esprit originaire » de saint Vincent de Paul. Étienne a recréé les communautés vincentiennes pour rassembler les besoins du 19<sup>ème</sup> siècle : monde de révolution, de démocratie, d’empire et d’industrialisation. Comme tout homme de son époque il était conservateur, paternaliste, autoritaire, piétiste et Gallican, avec une passion pour l’uniformité absolue, l’obéissance et l’ordre. Ses contemporains l’ont décrit comme un « second fondateur », ce titre semble approprié mais a été acquis à grand prix.

AUTEURS DIVERS

### **Asociación de la Medalla Milagrosa**

*Una nueva Imagen para un nuevo Milenio*  
Editorial La Milagrosa, Madrid, 2002. 247 pages

Ce livre rassemble une grande partie des conférences présentées lors de la Rencontre Internationale de l'AMM qui s'est tenue à Rome en d'octobre 2001. Il comprend aussi le Document Final de cette Rencontre indiquant la route à suivre pour les prochaines années à venir de l'AMM dans le monde. Il porte aussi à votre connaissance les Statuts Internationaux de l'AMM et deux articles déjà publiés sur la spiritualité de la Médaille Miraculeuse. C'est la première fois que ce que l'on peut considérer comme une « synthèse » de la spiritualité, du charisme et de la mission de l'AMM, est imprimée. Les membres de l'AMM et ceux qui sont chargés de l'accompagnement de cette Association pourront y trouver un outil précis de travail pour connaître les fondements et l'actualité de l'AMM. D'autre part, ceux qui voudraient poursuivre une réflexion sur les différentes perspectives de la Médaille Miraculeuse, pourront y faire une relecture à partir des temps modernes, à partir des pauvres et dans la ligne de la tradition.

#### ANIMATION VINCENTIENNE (N° 79-80)

##### **Vincentiens aujourd'hui**

*Essai sur la mission en France*

Toulouse, 143 pages

L'équipe des Fiches Vincentiennes a rédigé un numéro spécial sur la compréhension de la mission et les pratiques missionnaires. Les auteurs nous invitent à regarder à nouveau la genèse de nos fondations et leur histoire. Ils nous livrent une écriture de la mission vinctienne au présent, en France. Ce livre n'a pas la prétention de nous donner des recettes d'évangélisation. Il est plutôt une invitation à relever aujourd'hui le défi de l'annonce de l'Évangile dans un monde qui nous lance de multiples défis. L'équipe des Fiches nous invite à nous renouveler jusqu'à ouvrir de nouveaux chemins de mission et de service. Elle nous indique de possibles chemins en particulier celui de relever le défi d'une réelle collaboration avec la Famille Vincentienne.

#### JEUNESSE MARIALE VINCENTIENNE

##### **Rôle et tâches des conseillers de la J.M.V.**

*Édition La Milagrosa*

Madrid, 2002, 24 p.

Ce document est né pour répondre aux demandes de nombreux directeurs nationaux et d'autres Conseillers qui ont participé à la 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale de JMV (août 2000 à Rome). La rédaction finale a été approuvée lors de la dernière réunion du Conseil les 25 et 26 mai 2002. Elle présente le profil du Conseiller, la définition de sa mission au sein de la JMV avec quelques caractéristiques du style pédagogique à utiliser, la liste de certaines tâches concrètes et un chapitre réservé à quelques domaines pratiques. Le P. Robert P. Maloney, Directeur Général, dans sa présentation encourage l'étude et la mise en pratique de ce Document.

\*\*\*\*\*

AUTORES DIVERS. (Pubben, J., C.M., organisateur). **Reflexões sobre São Vicente de Paulo**. Gráfica Dom Bosco, Recife, 2001, 82 pp.

AUTEURS DIVERS. **Santoral de la Familia Vicentina**. Ediciones Familia Vicentina. Impreso en Tipografía Editoriales, Mexico, 652 pp. (Ce sanctoral est une œuvre de collaboration. Le Coordinateur et l'Organisateur de cette édition est le Père Vicente de Dios, C.M.).

BARCELÓ M., José. **Meditando en "lo nuestro"**. Centenario de la Provincia canónica de Barcelona [Centenaire de la Province canonique de Barcelone] (1902-2002). 80 pp.

BERNET, Anne. **La vie cachée de Catherine Labouré**. *Le monde entier la connaissait mais personne ne savait son nom*. Éditions Perrin, 2001, 380 pp.

BURDESE, Giovanni. **La mente in preghiera**. *I Vangeli di Avvento e Quaresima con spunti meditativi di San Vincenzo e Santa Luisa* (Preface du Card. Giacomo Biffi). Jaca Book, Milano, 2002, 361 pp.

\_\_\_, **Il Messaggio della Medaglia Miracolosa con breve biografia di Santa Caterina Labouré**. Associazione Mariana, Roma, 2002. 84 pp.

CEME. **Orar con San Vicente de Paúl**. Ceme, Salamanca, 2002, 170 pp.

\_\_\_, **Presente y futuro de la Compañía en España**. *VII Encuentro de los Consejos Provinciales de las Hijas de la Caridad* (Los Almendros, 13-18.XI.2001). Ceme, Salamanca, 2001, 270 pp.

\_\_\_, **Carisma Vicenciano. Memoria y Profecía**. *XXVI Semana de Estudios Vicencianos*. Ceme, Salamanca, 2001, 475 pp.

\_\_\_, **Avivar la caridad. Laicado vicenciano**. Ceme, Salamanca, 2001, 242 pp.

CHIEROTTI, Luigi. **Il Beato Marcantonio Durando (1801-1880)**. Edizioni San Paolo, Genova, 2002, 122 pp.

FAJARDO, Atilano. **Cyberspacing Vincentian Popular Mission**. *Evolution of the Vincentian Ministry in the Philippines*. Excerpta ex Dissertatione ad Doctoratum in Facultate Missiologiae. Pontificia Universita Gregoriana. Roma, 2002. 74 pp.

GABEL, Léo. **Federico Ozanam. La caridad hecha hombre**. Ediciones Résiac. 184 pp.

FILLES DE LA CHARITÉ. Justice and Peace Social Concerns Desk. Daughters of Charity of St. Vincent de Paul, Philippine Province, Manila. **Inflaming. Justice, Peace and Joy.** Basic Orientation Seminar Modules. Manila, 1999. 223 pp.

MEZZADRI, Luigi. **Peregrinos en la oración. Peregrinos en la caridad.** *Tras las huellas de San Vicente.* Ceme, Salamanca, 2001 (Traduction de l'italien par Rafael Sáinz, C.M.), 185 pp.

\_\_\_, **Vincenzo e Luisa. Invito alla lettura.** Edizioni San Paolo, Torino, 2001, 95 pp.

\_\_\_, **San Vincenzo de' Paoli e il carisma della Carità.** CLV - Edizioni Vincenziane, Roma, 2002, 153 pp.

MEZZADRI, L. et ONNIS, F. **Historia Zgromadzenia Misji II/1. Zgromadzenia Misji w XVIII w.: Francja, Włochy, Misje (1697-1788)** [Histoire de la C.M - Tome II/1: La C.M. au XVIII<sup>e</sup> siècle : France, Italie et Missions (1697-1788)]. Traduit de l'italien par Władysław Bomba, C.M., I.W.K.M. „Nasza Przeszłość” (Maison d'Édition de la C.M. “Notre Héritage”), Cracovie, 2002, 561 pp.

MEZZADRI, L. y ROMÁN, J. M. **Historia Zgromadzenia Misji I. Od założenia do końca XVII wieku (1625-1697)** [Histoire de la C.M. - Tomo I: Depuis la fondation jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> (1625-1697)]. Traduit de l'italien par Władysław Bomba, C.M., I.W.K.M. „Nasza Przeszłość” (Maison d'Édition de la C.M. “Notre Héritage”), Cracovie, 1995, 479 pp.

MEZZADRI, L., et autres . **Le Missioni Popolari de la Congregazione della Missione nei sec. XVII-XVIII. Studi e Documenti** (aux bons soins de Luigi Mezzadri). 2<sup>ème</sup> Édition. CLV - Edizioni Vincenziane, Roma, 2002, 765 pp.

MISCIA, Giorgio, C.M. **Carità è evangelizzazione.** Nuova Editrice Grafica s.n.c., Roma, 67 pp.

NARANJO, Gabriel. **São Vicente de Paulo e A Antropologia do Pobre.** *Semana de Estudos Vicentinos.* Caraça (MG), octobre de 2000. Composition et impression par le Conseil National de la SSVP du Brésil, 63 pp.

ROMÁN, J.M., **St Vincent de Paul. A Biography.** Traduction de l'espagnol par sœur Joyce Howard, HC. Melisende, Londres, 1999, 729 pp.

\_\_\_ **Saint Vincent de Paul. Biographie.** Traduction de l'espagnol par les Pères André Sylvestre, Jules Vilbas et Jean-Marie Lesbats. 381 pp.

WENS, Wiesław. **Struktura władzy w ujęciu św. Wincentego à Paulo a jej współczesny model w Zgromadzeniu Misji.** (Structure de l'autorité selon saint

Vincent de Paul et son modèle contemporain dans la C.M.). Faculté Pontificale de Théologie de Wrocław (Pologne), 2001, 452 pp.

### **Bibliographie générale**

BENOLO, François. “**Sambatra aho satria d’Analakely**” (Je suis heureux car je suis chrétien) Éditions Saint Paul d’Analakely, Antananarivo (Madagascar).

MOURA, Carlos, C.M. **Monte de Santa Quitéria**. Ecola Tipográfica das Missões, Felgueiras, 2002, 112 pp.

MOUSSALI, Antoine, C.M. **Musulmans, juifs et chrétiens au feu de la Foi**. Éditions de Paris, Paris, 2002, 198 pp.

\_\_\_, **Sept nuits avec un ami musulman**. Éditions de Paris, Paris, 2001, 159 pp.

O’MALLEY, Vincent, C.M. **Saints of Africa**. Our Sunday Visitor Publishing Division, Inc. Indiana, 2001, 224 pp.